

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ORLÉANS METROPOLE

CONCLU ENTRE

Orléans Métropole, représentée par M. Christophe CHAILLOU, dûment habilité par délibération du , ci-après désigné par « le territoire », d'une part,

L'État, représenté par Madame Régine ENGSTRÖM, Préfète du Loiret et ci-après désigné par « l'État » ;

Le Conseil Régional Centre-Val de Loire, représenté par son Président, M. François BONNEAU et ci-après désigné par « la Région » ;

Le Conseil Départemental du Loiret, représenté par son Président, M. Marc GAUDET et ci-après désigné par « le Département », d'autre part ;

Préambule

La transition écologique, le développement économique et la cohésion sociale sont les priorités du gouvernement pour la relance du pays après une crise sanitaire sans précédent, afin de construire une France résiliente et forte à horizon 2030.

Cette ambition ne sera effective et durable qu'à la condition de trouver une déclinaison locale, adaptée à chaque territoire. Le Gouvernement souhaite donc qu'un dialogue s'instaure en ce sens avec les collectivités, à partir d'un projet de territoire portant une ambition d'évolution à court, moyen et long terme, à une échelle respectant les bassins de vie.

Ce nouveau mode collaboratif destiné à unir les efforts des différentes entités porteuses de l'action publique au profit d'un territoire donné, associe donc aussi les départements et les régions. Il se traduit par la conclusion d'un « contrat de relance et de transition écologique » (CRTE), socle des discussions à venir et portant engagement de principe des parties à collaborer pour permettre la réalisation de projets structurants pour le territoire et cohérents avec les objectifs des politiques publiques de l'État.

Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier progressivement les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Sous l'égide du territoire et de l'État, le suivi du CRTE est effectué par une gouvernance partagée et constructive, à même de faire émerger une dynamique partenariale large pour ouvrir de nouvelles perspectives de développement.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent, sous l'égide des exécutifs locaux, de la participation des forces vives du territoire que sont notamment les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants mais aussi de la participation de divers financeurs publics que l'État s'attachera à mobiliser.

Il s'agit donc d'une démarche itérative et collaborative, reposant sur le dialogue des acteurs publics pour bâtir le meilleur avenir possible pour chacun de nos territoires.



LE CONSEIL RÉGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE

En région Centre-Val de Loire, les CRTE constituent des dispositifs permettant la déclinaison des priorités du Contrat de Plan État Région 2021-2027, qui prévoit en son article V : « *L'atteinte des objectifs du CPER 2021-2027 Centre Val de Loire nécessite que les territoires se saisissent de ces politiques pour porter des projets de territoires transversaux, cohérents et ambitieux.*

Pour ce faire, l'État et le Conseil Régional s'engagent à accompagner, en association avec les Conseils Départementaux volontaires, la déclinaison territoriale du CPER à travers des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique.

Ces CRTE ont vocation à décliner l'accord régional de relance signé par l'État et le Conseil Régional, qui se traduit par des moyens renforcés sur la période 2021-2022 ».

La Région Centre Val de Loire étant engagée de longue date dans une politique de soutien aux programmes territoriaux de développement intégré et durable, une synergie entre les CRTE et les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) initiés par le Conseil Régional est recherchée afin d'optimiser l'articulation des financements.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET

La réussite des politiques de cohésion des territoires et de cohésion sociale, de relocalisation d'une économie durable et solidaire, de transition écologique et numérique, implique la pleine mobilisation des acteurs infrarégionaux, au premier rang desquels les collectivités territoriales.

C'est pourquoi, comme le prévoit l'article V du Contrat de Plan État Région (CPER) 2021-2027, le Conseil départemental du Loiret s'engage, aux côtés de l'État et du Conseil régional, à contribuer à la réussite des 7 Contrats de Relance et de Transition Écologique portés par les acteurs locaux, qui seront la déclinaison territoriale du CPER.

Cet engagement volontariste à l'élaboration et à la signature des CRTE avec l'État et les autres collectivités concernées permettra de mettre en valeur la convergence et la cohérence des interventions des différents partenaires sur le territoire du Loiret.

Cet engagement volontariste s'inscrit dans la continuité de la politique de mobilisation en faveur des territoires, votée en 2016 et qui a profondément remanié les modalités de l'accompagnement du Conseil départemental aux projets des acteurs locaux.

L'ÉTAT

Le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) définit un cadre partenarial associant les acteurs investis dans le développement des territoires autour des exécutifs locaux.

Son ambition est de rassembler et de faciliter la réalisation des projets structurants concourant notamment à la transition écologique, économique, sociale et culturelle des territoires.

Ces projets résultent de nouvelles initiatives locales comme de celles prévues par les dispositifs contractuels existants, conformément à la vocation « intégratrice » des CRTE.

Le CRTE mobilise ainsi l'ensemble des moyens d'accompagnement au profit des collectivités locales pour permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'État, et le cas échéant, d'autres partenaires, ci-après désignés comme les financeurs.

Le CRTE doit être un outil souple, régulièrement enrichi ou amendé, pour constituer une base de dialogue partagée et efficace. Il constitue le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État, les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des Territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'Allocations Familiales...), ainsi que la Région et le Département.

LE TERRITOIRE

Présentation d'Orléans Métropole :

D'abord communauté de communes, puis communauté d'agglomération (2002) et communauté urbaine, Orléans Métropole a acquis le statut de métropole en mai 2017. Le territoire métropolitain s'étend sur 334 km² et abrite plus de 287 000 habitants (2017) répartis sur 22 communes.

La métropole est composée d'une diversité de territoire allant de l'urbain au rural, et des communes de taille très différente. Ainsi, la ville centre, Orléans, compte plus de 116 000 habitants alors que 9 des 22 communes comptent moins de 5 000 habitants. Agglomération de « taille intermédiaire », Orléans Métropole se positionne par l'évolution de sa population dans une dynamique positive en comparaison des 21 autres métropoles.

Sa croissance est également remarquable au niveau régional. La croissance démographique de la métropole s'étend au-delà de son territoire. Elle influence l'ensemble de son bassin de vie. A l'échelle départementale, l'aire d'attraction d'Orléans est celle qui connaît la progression la plus importante.

Au croisement de grandes entités paysagères régionales (la Beauce, le Val de Loire Patrimoine mondial de l'UNESCO, les forêts d'Orléans et de Sologne), la métropole orléanaise présente une diversité de paysages et d'influences, perceptibles dans les formes urbaines, les architectures et les types de cultures qui maillent le territoire entre le val et les forêts. Cette diversité lui confère une identité multiple et particulière dans le réseau des cités ligériennes, support d'une identité culturelle et patrimoniale composite.

En accord avec la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 donnant aux métropoles un rôle d'association à l'élaboration des documents de planification, et dans l'esprit de l'accord de méthode conclu entre le Gouvernement et France urbaine qui reconnaît la responsabilité majeure des territoires urbains dans la relance, dans la mise en œuvre des grandes transitions, dans le renforcement de la cohésion et de la solidarité territoriale dans notre pays, Orléans Métropole entend par le biais du CRTE jouer pleinement son rôle de territoire structurant au niveau régional.

Elle souhaite notamment s'appuyer sur ce contrat pour mettre en place un véritable volet métropolitain du Contrat de Plan Etat-Région et de l'Accord régional sur le Plan de relance.

Par ce CRTE, la responsabilité territoriale élargie de la Métropole doit également être reconnue, à travers l'alliance des territoires qui transcende les périmètres administratifs et garantit le développement du territoire dans son ensemble. La coopération avec les territoires ruraux de l'Orléanais devra être encouragée à ce titre.

Afin de mettre en œuvre les objectifs du contrat et les priorités du territoire, Orléans Métropole sera vigilante au fléchage de moyens financiers spécifiques pour les territoires urbains et à leur identification pour les porteurs de projet de la Métropole. Les crédits de la LOM, du plan de relance et du comité interministériel des villes doivent permettre de soutenir en particulier les investissements en direction des quartiers prioritaires (QPV), des mobilités urbaines, et de la rénovation énergétique des bâtiments.

Le comité des financeurs

Le comité des financeurs est composé de représentants de l'exécutif et des services des territoires, des services de l'État, d'établissements ou opérateurs publics, comme par exemple l'ADEME et la Caisse des dépôts – Banque des territoires, mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales.

Les services de l'État se chargent de constituer le comité des financeurs.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets et structurants contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique des territoires .

Ils reposent sur un diagnostic de territoire élaboré par les intercommunalités signataires en collaboration avec les communes qui les composent, en vue de partager et d'exposer l'ambition commune qu'ils portent pour leur bassin de vie et sur des projets identifiés en réponse.

Ceci constitue le socle du CRTE.

C'est le point de départ d'un dialogue entre les différentes parties pour valider parmi les actions listées, celles qui relèvent :

- du temps court du plan de relance :

↳ projets matures portant des actions structurantes dans les domaines de la compétitivité économique, la transition écologique et la cohésion sociale.

La dernière annexe précise au 20 juillet 2021 les financements déjà accordés au territoire dans le cadre du plan de relance, visibles de manière actualisée sous ce lien : <https://airtable.com/shrdKrMlzc5ztJn5Y> et ce QR code.



- du temps long :

↳ projets pour lesquels des études sont à mener ou qui nécessitent des priorisations et parfois des mises en perspectives à une échelle plus large car nécessitant des actions communes de coopération entre les bassins de vie en raison d'interactions en matière d'emploi, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme etc .

L'échange permettra aussi d'identifier dans quelles mesures les actions listées répondent aux ambitions respectives portées par le département, la région, et les grandes politiques de l'État afin de déterminer quelle ingénierie financière peut être déployée au profit des projets du territoire.

La démarche de CRTE permet donc d'identifier collectivement les projets structurants qui influencent durablement et structurellement le territoire et leurs financements possibles .

Article 2 – Ambition du territoire d'Orléans Métropole

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique partagée par l'ensemble des communes du bassin de vie concerné. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire à venir pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire : elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose d'identifier les enjeux transversaux et interdépendants de développement du territoire à partir d'un diagnostic portant sur notamment les caractéristiques, les forces et faiblesses de celui-ci. Elle s'appuie sur différentes dimensions, (écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc.) en favorisant les synergies et les complémentarités puis se décline en orientations et en plans d'actions.

La mise en œuvre du plan d'action de l'ambition ainsi posée est itérative. Elle s'adapte au cours du temps pour prendre en compte l'avancée réelle des différents projets et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale et partagée du territoire et un développement où tous vont s'impliquer en vue d'en accélérer les effets.

Notre enjeu commun est de faire du Loiret une terre d'accueil pour les habitants, les entreprises et les touristes, inclusive, résiliente, où il fait bon vivre, et résolument tournée vers l'avenir.

Afin de répondre au mieux aux enjeux de développement de son territoire, la métropole d'Orléans a adopté son SCOT en 2019. Ce document d'urbanisme et de planification, qui détermine ce que sera le territoire de la métropole orléanaise dans 20 ans, s'articule autour de 3 axes :

- La métropole des proximités
- La métropole Paysage
- La métropole Capitale

La métropole et ses territoires de proximité étant interdépendants, une réflexion à l'échelle de l'interSCoT s'est dessinée en parallèle avec les PETR et EPCI voisins porteurs d'un SCOT. Ce territoire de l'Orléanais compte aujourd'hui plus de 450 000 habitants, répartis sur 2 PETR et 7 EPCI.

En 2019 également, la métropole d'Orléans s'est dotée d'un PCAET, véritable feuille de route de la transition énergétique et climatique. 33 actions sont inscrites sur la période 2019-2025, dans de nombreux domaines : mobilité, urbanisme, énergie, bâtiments... En suivant cette trajectoire, le territoire espère réduire de 50% ses consommations d'énergie à l'horizon 2050 et de 75% les émissions de gaz à effet de serre, et multiplier par 8 le recours aux énergies renouvelables.

Parallèlement et au regard des éléments mis en exergue dans le PCAET, la métropole a également mis en place un Plan d'action et de prévention des inondations et un Plan de prévention du bruit dans l'environnement.

Sur le plan des mobilités, Orléans Métropole a adopté un nouveau PDU en 2019.

Sur le plan de la santé, 10 communes du territoire sont signataires du CLS de l'agglomération orléanaise depuis 2016. Un nouveau contrat est en cours d'élaboration.

Enfin, le territoire de la métropole est couvert par un contrat de ville depuis 2015 qui concerne 10 quartiers prioritaires sur 4 communes pour agir dans de nombreux domaines : prévention de la délinquance, réussite éducative, emploi, développement économique, renouvellement urbain et amélioration du cadre de vie, accès aux droits à la santé, à la culture et à la pratique sportive... Il succède au Contrat urbain de cohésion sociale qui a couvert la période 2007-2014.

Parmi ces 10 quartiers, 3 font l'objet d'une convention avec l'ANRU au titre du nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU).

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé par la Conférence des Maires du 24 juin 2021 et présenté en Conseil métropolitain le 8 juillet 2021.

- Orientation 1 : Devenir un territoire exemplaire et ambitieux en matière de transition écologique ;
- Orientation 2 : Renforcer l'attractivité et valoriser les atouts du territoire ;
- Orientation 3 : Améliorer le cadre de vie dans chacune de nos communes ;
- Orientation 4 : Développer la solidarité entre les territoires.

Les orientations stratégiques font l'objet d'une fiche descriptive jointe en annexe 1.

Leur contenu pourra évoluer en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage décrit à l'article 6 sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le projet de territoire se décline en opérations dont la liste constitue le plan d'action. Une liste d'opérations financées sera établie annuellement et jointe au présent contrat.

Ces opérations, de niveaux de maturité différents, feront l'objet d'échanges approfondis entre les services de l'État et Orléans Métropole ainsi qu'avec le département et la région, afin de prioriser celles qui seront susceptibles d'être accompagnés par chacun d'entre eux. Ainsi par exemple, l'État étudiera ces opérations, notamment en fonction de leur dimension structurante (grande envergure, intérêt spécifique, rayonnement, réponse au diagnostic de territoire, concours à un projet plus important., ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. ..).

Le degré de maturité, l'inscription dans un programme ou une politique nationale seront également considérés.

Les projets retenus seront proposés au comité des financeurs pour trouver le meilleur montage possible en vue de leur réalisation en optimisant les fonds publics disponibles.

L'Etat pourra aussi être amené à proposer de nouvelles thématiques qui entrent dans ses priorités ou dans des opportunités de financement ou d'aides à saisir. La Métropole restera libre d'y donner suite ou non.

Les opérations qui feront l'objet d'un accord de principe du comité des financeurs seront inscrites chaque année dans une convention de financement après validation par les instances de gouvernance.

La Préfète du Loiret peut saisir autant que de besoin la «Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Cas particulier des actions de coopération inter-territoires

Orléans Métropole a entrepris ces dernières semaines une démarche de rencontre de chacune des intercommunalités voisines de la métropole – EPCI ou PETR – dans le cadre de réunions individuelles ou collectives, afin d'identifier ensemble les sujets de coopération entre la collectivité et celles qui constituent son bassin de vie : les territoires de l'Orléanais.

Plusieurs domaines d'action émergent et pourront être précisés dans le cadre de ce mandat, notamment :

- ➔ Les mobilités,
- ➔ La santé,
- ➔ Le développement économique et commercial,
- ➔ L'environnement (ressource en eau, milieux aquatiques, énergies renouvelables).

Article 5 - Engagements communs des financeurs

Engagement de l'Etat, ses établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services déconcentrés et établissements à accompagner la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

Son soutien se traduit également par le financement d'un poste de chef de projet, chargé d'assurer l'animation et le suivi des actions inscrites au CRTE, à hauteur de 75 % de la dépense éligible sur deux ans dans la limite de 60 000 € (30 000 € par an).

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'Etat s'engage à étudier la possibilité de cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien peut permettre de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire aussi bien que les projets eux-mêmes.

A titre d'illustration:

- l'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- la Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- le CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent également intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Son soutien s'exerce principalement au titre sa politique contractuelle avec les territoires qui s'appuie sur des programmes de développement intégrés, portés à l'échelle de bassins de vie sur la base d'un projet de territoire.

Sont en particulier concernées les thématiques suivantes s'inscrivant dans les priorités du CPER :

- Attractivité du Territoire : atouts touristiques des territoires, Projets Alimentaires Territoriaux
- Cohésion territoriale et sociale : structures d'exercice coordonné, revitalisation et renforcement de la centralité des villes moyennes et petites, renouvellement urbain des quartiers en politique de la Ville, maillage en équipements culturels de proximité, maillage en équipements sportifs structurants, notamment nautiques,
- Transition écologique et énergétique : isolation des bâtiments publics et logements sociaux, biodiversité, mobilités durables, notamment développement du vélo utilitaire, urbanisme durable (friches, renaturation, aménagements urbains favorisant l'adaptation au réchauffement climatique, etc.)

Les actions inscrites au CRTE pourront ainsi bénéficier des financements d'ores et déjà inscrits dans le CRST en cours, ou à inscrire par simple transfert de crédits ou par avenant, ou à défaut, à inscrire lors d'un prochain Contrat régional à négocier pendant la durée du CRTE.

La Région pourra également, plus ponctuellement, apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE, via ses autres cadres d'intervention ou les dispositifs européens. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier complet. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Son soutien s'exercera selon deux modalités principales :

- L'accompagnement opérationnel des projets des collectivités par l'ingénierie départementale. Sous la marque Cap Loiret, l'ensemble des services départementaux, et des partenaires locaux, sera mobilisé pour apporter une expertise à l'accomplissement des projets des collectivités, notamment les plus rurales.
- Les aides financières aux projets et aux équipements. Le Département mobilisera ses instruments financiers de cohésion et de solidarité territoriale : le fonds départemental d'aide à l'équipement communal et le soutien aux investissements d'intérêt supra communal (équipements structurants et services à la population).

Engagements communs de l'État, de la Région et du Département

L'État, la Région et le Département s'engagent à désigner un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ils s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Les financeurs s'engagent à apporter leur appui à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention en communiquant sur les opportunités de financement, les conditions de leur déclenchement et en apportant un conseil dans l'élaboration des projets jugés structurants.

Ils instruisent dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises, en premier lieu en se prononçant rapidement sur l'éligibilité des projets ou la disponibilité de crédits.

Ils rendent leurs décisions de financement en considérant le cadre partenarial prévu par le CRTE de façon à faciliter le tour de table financier des maîtres d'ouvrage et l'évaluation du reste à charge. Ainsi, sera recherché un calendrier commun pour arrêter les décisions de financement et partager l'information sur la nature et le montant des soutiens apportés.

Ils recherchent les mutualisations possibles dans la constitution des dossiers propres à alléger les démarches des porteurs de projet.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention qui seraient mentionnés au CRTE sont indicatifs, puisque soumis aux réserves de disponibilité des crédits, du respect des procédures de chaque partenaire, des résultats de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt et de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

Engagements d'Orléans Métropole

Orléans Métropole s'engage à animer le travail de conception et de mise à jour du CRTE en associant étroitement les parties au contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations, etc.) afin d'entretenir la dynamique engagée. Il organise le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE avec pour objectif d'enrichir les options prises, de favoriser la mobilisation et l'émergence de nouveaux projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation en recourant si nécessaire aux moyens d'ingénierie proposés par l'Etat.

Article 6 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

En tant que structure porteuse du CRTE, Orléans Métropole assure un rôle d'animation du contrat entre les différents acteurs du territoire, en particulier les communes, ainsi que les représentants de la société civile par le biais du conseil de développement métropolitain.

Il s'agit également de contribuer à la cohérence entre les différentes politiques publiques locales.

Afin d'assurer un suivi régulier du contrat, un comité de pilotage est institué pour le CRTE d'Orléans Métropole. Ce comité de pilotage sera composé d'élus métropolitains, communaux et représentants du conseil de développement. Les représentants de l'Etat, de la Région et du Département pourront être conviés aux réunions.

Le comité de pilotage a notamment vocation à proposer des révisions de contrat si nécessaire et à étudier les projets à soumettre au comité des financeurs. Ainsi, il sera saisi pour l'élaboration et les révisions du plan d'actions.

Dans le cadre de l'élaboration et du suivi du contrat, Orléans Métropole veillera à échanger régulièrement avec les territoires voisins porteurs d'un CRTE – en particulier la Communauté de communes des

Portes de Sologne, le PETR Pays Loire Beauce et le PETR Forêt d'Orléans, Loire, Sologne – afin notamment d'identifier d'éventuels projets communs.

Article 7 - Dispositions diverses

Suivi et évaluation du CRTE

Un suivi du CRTE est réalisé régulièrement et, au moins une fois par an, est présenté en comité de pilotage.

Il décrit l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie, propose les éventuelles modifications devant y être apportées, l'état d'avancement des projets structurants, les améliorations devant être apportées au CRTE et apporte toute autre suggestion jugée nécessaire pour le renforcement du partenariat.

Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

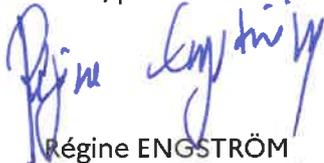
La durée de ce contrat est de cinq ans. Il constitue le socle de référence pour réaliser les actions structurantes du territoire. Il est modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage, lorsqu'interviennent des modifications substantielles affectant son économie générale. Les évolutions apportées à la stratégie et aux projets structurants sont quant à elles validées par le comité de pilotage.

Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

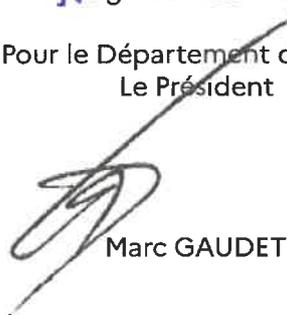
Établi le 30 juillet 2021.

Pour l'État, La préfète de la Région Centre-Val
de Loire, préfète du Loiret



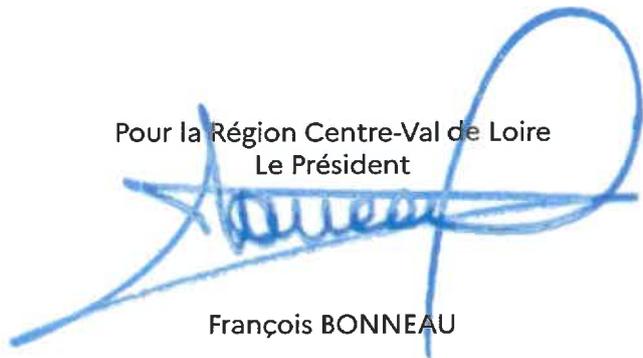
Régine ENGSTRÖM

Pour le Département du Loiret
Le Président



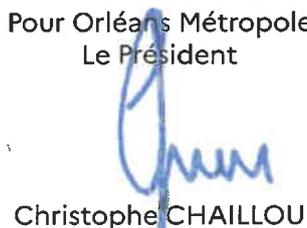
Marc GAUDET

Pour la Région Centre-Val de Loire
Le Président



François BONNEAU

Pour Orléans Métropole
Le Président



Christophe CHAILLOU

Liste des annexes :

Annexe 1/3 : Diagnostic du territoire

Annexe 2/3 : Synthèse du diagnostic, des orientations stratégiques, du plan d'action

Annexe 3/3 : Recensement des financements déjà accordés au territoire dans le cadre du plan de relance.



**Contrat de Relance et de Transition Ecologique
(CRTE)**

Orléans Métropole

Diagnostic du territoire

Juin 2021

Sommaire

1 – Carte d'identité du territoire.....	3
A- Une métropole jeune.....	3
B- Une métropole en croissance démographique.....	4
C- Une métropole dans un bassin de vie.....	7
D- Métropole entre bassin parisien et espace ligérien.....	8
2- Diagnostic territorial	10
A- Un patrimoine à valoriser	10
B- Une occupation du sol à intensifier	11
C- Une économie à forte valeur ajoutée	12
D- Une offre de logements devant répondre à la diversification des besoins	13
E- Mobilités : des pratiques en mutation.....	14
F- Le Contrat de ville pour lutter contre le décrochage des quartiers prioritaires	17
3 - Etat des lieux écologiques	19
A- Eau/assainissement	19
1) Ressource fragile	19
2) Eau potable.....	19
3) Assainissement	20
B- Air/Climat/Energies.....	21
1) Qualité de l'air	21
2) Consommation énergétique et émissions de GES.....	23
3) Développement des énergies renouvelables	26
C- Protection, milieux naturels et biodiversité.....	29
1) Espaces protégés	29
2) Biodiversité.....	30
3) Trame verte et bleue	31
D- Risques et nuisances	32
1) Inondation	33
2) Mouvements de terrains	33
3) Industriel.....	34
4) Bruit.....	34
G- Gestion des déchets.....	35

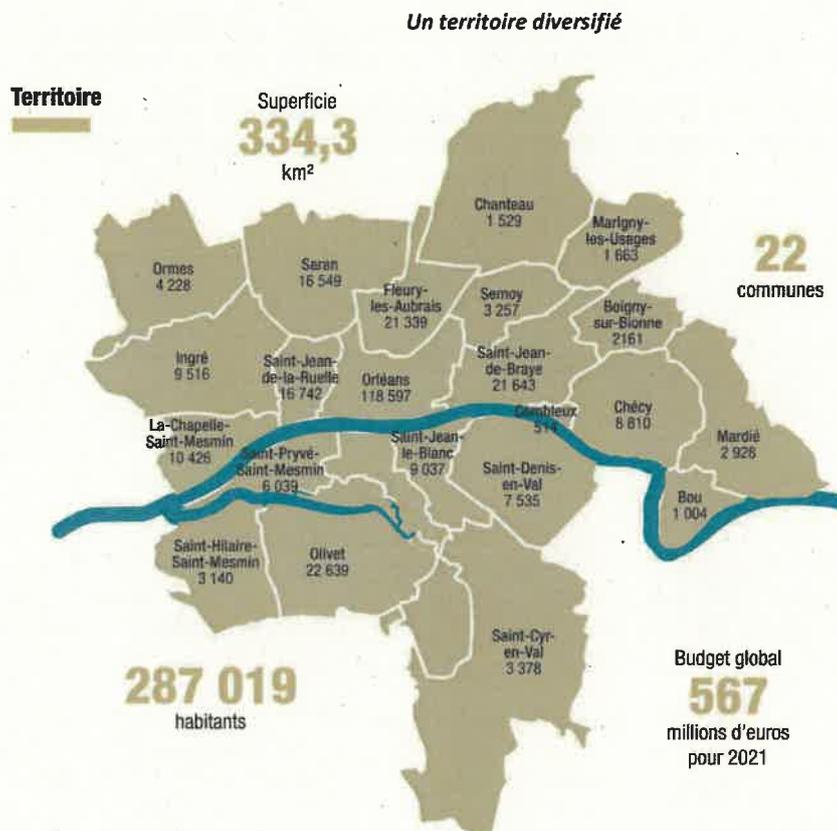
1 – Carte d'identité du territoire

A- Une métropole jeune

Produit d'une évolution progressive, l'intercommunalité orléanaise prend, en 1964, la forme initiale d'un syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM). En 1998, elle évolue vers une forme plus intégrée, celle d'une communauté de communes transformée, en 2002, en communauté d'agglomération, puis communauté urbaine et enfin Métropole.

La création d'Orléans Métropole date de 2017, lors de la dernière phase de la « métropolisation à la française », c'est-à-dire la loi relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain. Celle-ci permet l'acquisition du statut métropolitain pour des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) localisés dans des zones d'emploi de plus de 400 000 habitants et dans le périmètre duquel se situe un chef-lieu de région. Aujourd'hui, le territoire métropolitain s'étend sur 334 km² et abrite plus de 287 000 habitants (2017) répartis sur vingt-deux communes.

La métropole est composée d'une diversité de territoire allant de l'urbain au rural, et des communes de taille très différente. Ainsi, la ville centre, Orléans, compte plus de 116 000 habitants alors que 9 des 22 communes comptent moins de 5 000 habitants.



Source Orléans métropole 2021

B- Une métropole en croissance démographique

Agglomération de « taille intermédiaire », **Orléans Métropole se positionne par l'évolution de sa population dans une dynamique positive en comparaison des 21 autres métropoles.**

Sa croissance est également remarquable au niveau régional et supérieur à la moyenne départementale.

Evolution démographique de la métropole par rapport à sa position

	Population 2018 en vigueur au 1 ^{er} janvier 2021	Population en vigueur 2015/2020		Population en vigueur 2016/2021	
Ville d'Orléans	116 238	+2 399	2,10 %	+1 863	1,63 %
Orléans Métropole	287 019	+11 220	4,08 %	+10 387	3,75 %
LOIRET	678 845	+15 808	2,39 %	+13 258	1,99 %
REGION CENTRE VDL	2 572 853	+12 666	0,49 %	+2 305	0,09 %

Source : Ville d'Orléans, 2021

En comparaison d'agglomérations de taille équivalente, la ville-centre continue de gagner des habitants de manière importante, ce qui en fait une caractéristique remarquable du territoire et illustre son dynamisme.

La progression démographique de la métropole est encore plus importante que celle de la ville-centre. Elle a gagné plus de 10 000 habitants ces dernières années. Dans le même temps, la métropole de Tours a progressé de 4 000 habitants.

Evolution démographique d'Orléans par rapport à des villes similaires

Villes	Population en vigueur 2015/2020		Population en vigueur 2016/2021	
CLERMONT FERRAND	+ 2 317	1,64%	+ 5 271	3,73%
ANGERS	+ 3 943	2,65%	+ 4 383	2,92%
ORLÉANS	+ 2 399	2,10%	+ 1 863	1,63%
POITIERS	+ 645	0,74%	+ 1 238	1,42%
TOURS	+ 809	0,60%	+ 1 660	1,23%
AMIENS	+ 1 330	1,00%	+ 1 192	0,90%
NANCY	- 781	- 0,74%	+ 813	0,78%
ROUEN	- 1 412	- 1,27%	+ 605	0,55%
BESANÇON	- 419	- 0,36%	- 177	- 0,15%
LE MANS	- 653	- 0,45%	- 992	- 0,69%
PERPIGNAN	- 331	- 0,27%	- 1 771	- 1,46%
CAEN	- 3 011	- 2,78%	- 1 717	- 1,60%
METZ	- 3 122	- 2,61%	- 2 053	- 1,73%
LIMOGES	- 4 046	- 2,97%	- 3 619	- 2,68%
MULHOUSE	- 1 312	- 1,18%	- 3 121	- 2,79%

Source : Ville d'Orléans, 2021

La croissance démographique de la métropole s'étend au-delà de son territoire. Elle influence l'ensemble de son aire d'attractivité.

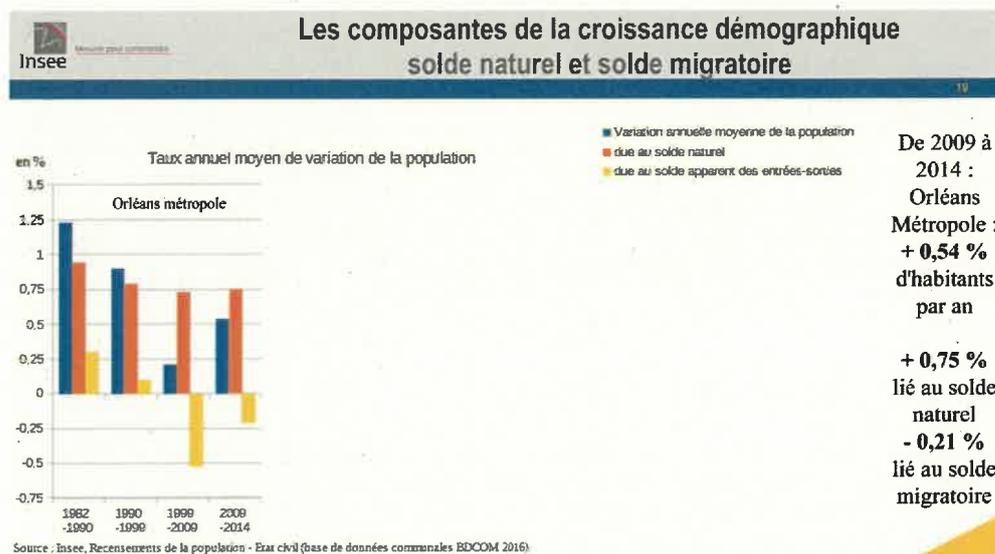
Population des principales aires d'attraction

Aires d'attraction des villes	2018	2013	Taux de variation annuel moyen 2013-2018		
			Total	Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire apparent
Loiret					
Orléans	449 299	434 866	0,7	0,5	0,2
Montargis	72 120	70 883	0,3	0,2	0,2
Giens	44 145	45 911	-0,8	-0,2	-0,6
Pithiviers	26 257	26 255	0,0	0,3	-0,3

Source INSEE, 2021

A l'échelle départementale, l'aire d'attraction d'Orléans est celle qui connaît la progression la plus importante.

Une étude présentée par l'INSEE en septembre 2018 montre cependant que **cette croissance repose avant tout sur le solde naturel, le solde migratoire étant globalement négatif**. Une attention particulière est portée sur les jeunes actifs qui quittent le territoire. Le solde migratoire des 18-24 ans est certes positif, mais entre 3 et 4 fois inférieur aux territoires comparable, en particulier Tours et Dijon qui accueillent un plus grand nombre d'étudiants. L'un des enjeux est donc de développer son attractivité pour maintenir cette catégorie de population sur le territoire.



Cette augmentation constante de la population sur l'ensemble du territoire est le résultat d'une attractivité grandissante et d'un positionnement favorable vis-à-vis d'autres grands pôles d'attractivité :

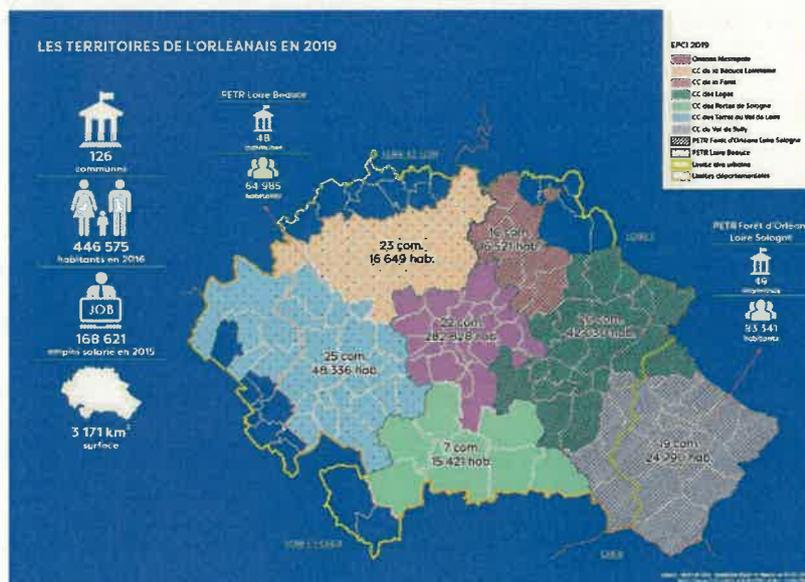
- Axe ligérien
- Port d'entrée du bassin parisien

C- Une métropole dans un bassin de vie

Orléans Métropole représente 22 des 134 communes qui composent son aire urbaine (chiffres de 2014). Le territoire polarisé par la capitale régionale recoupe 13 structures intercommunales (la métropole et 12 communautés de communes) dont 6 dans leur intégralité ou quasi-intégralité. On y compte aussi deux territoires de projet principaux (PETR).

La métropole et ses territoires de proximité sont interdépendants. Le périmètre de l'interSCoT s'est dessiné en 2017 et compte aujourd'hui 445 000 habitants et sept EPCI : une métropole et six communautés de communes, dont deux dans le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Pays Loire-Beauce et trois dans le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne.

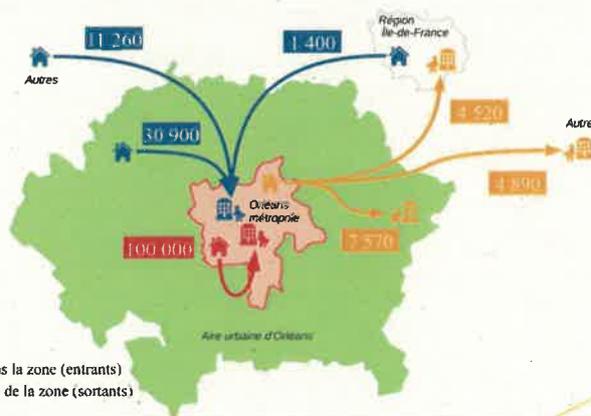
Organisation des territoires orléanais



Source INSEE 2016

Déplacements domicile-travail sur le territoire

85 % des actifs en emploi résident et travaillent dans la Métropole : 17 points de plus que pour le référentiel « bassin parisien »



Source INSEE 2019

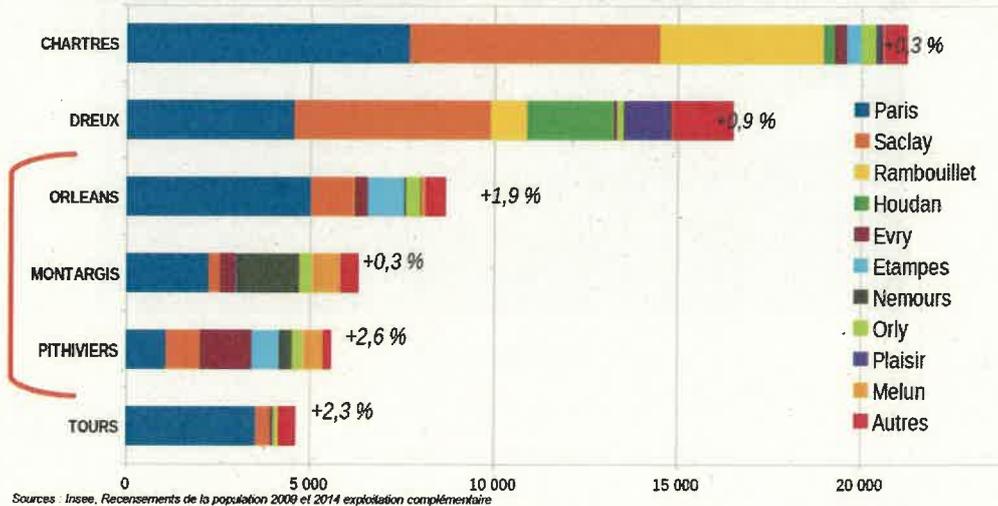
D- Métropole entre bassin parisien et espace ligérien

Par l'acquisition de son nouveau statut, Orléans fait désormais partie du réseau des 22 métropoles françaises. Au sein de ce réseau, elle bénéficie d'une **localisation stratégique à une heure de la métropole du Grand Paris, aux portes de la première mégapole européenne**. Elle constitue un point de passage obligé depuis Paris vers d'autres métropoles : Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Clermont-Ferrand ou encore Tours. La capitale régionale occupe une position nodale à la croisée de deux axes primordiaux pour les réseaux de transports nationaux, aussi bien routiers que ferroviaires : la vallée de la Loire et la voie Paris-Toulouse. Cette position stratégique explique à la fois la vocation commerciale historique et l'importance de l'activité logistique aujourd'hui. Le territoire doit maintenir ce statut avantageux de point de passage obligé, pour en tirer profit tout en se préservant des nuisances liées à cette dotation importante en infrastructures de transport.

Orléans Métropole tente de tirer le meilleur parti de sa proximité avec l'Ile de France. Elle a connu la croissance démographique la plus soutenue après celle de Lille. C'est également le territoire qui mobilise le mieux son potentiel d'actifs, avec un taux de 55%, dont même si une part travaille en Ile de France, la part du marché du travail francilien n'est pas dominante. Enfin, c'est le territoire qui bénéficie du revenu médian le plus élevé de l'ensemble des villes à 1 heure de Paris.

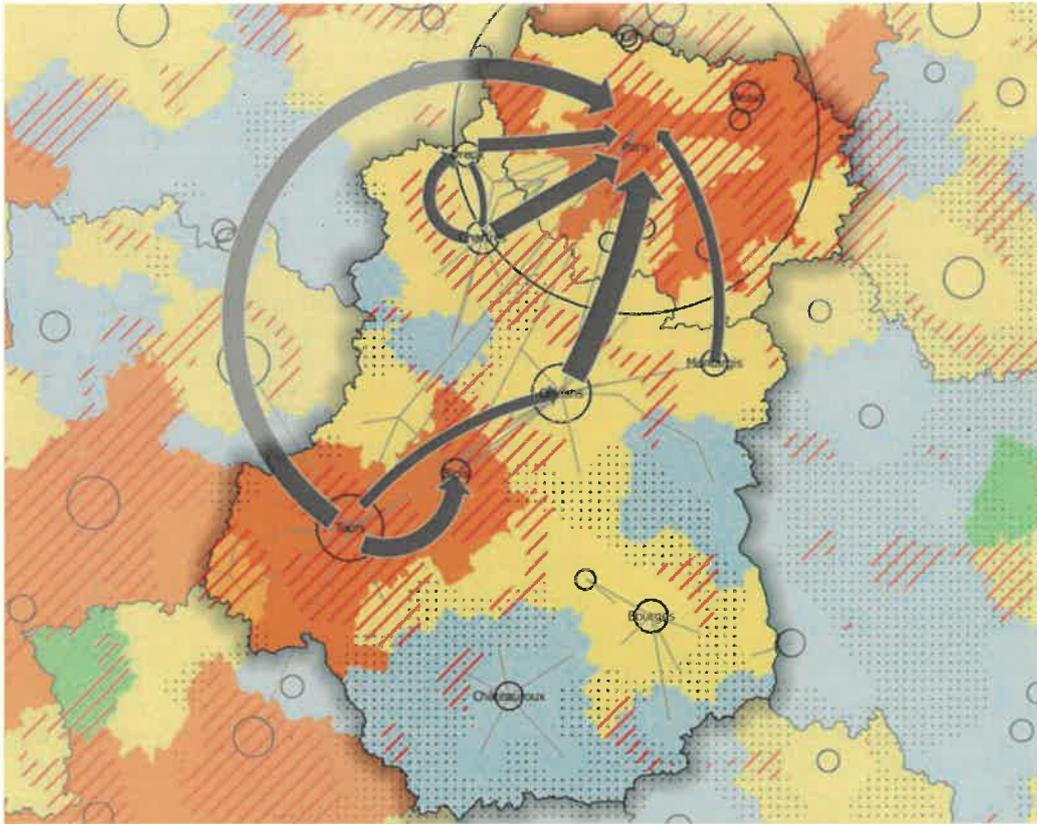
Navetteurs région centre/Ile de France

Navetteurs résidant en Centre-Val de Loire par zone d'emploi de départ et zone d'emploi d'arrivée en Ile-de-France



Source INSEE 2021

Flux région centre/Île de France



- flux de navetteurs entre UU de plus de 500 travailleurs Zones d'emploi
- flux de navetteurs entre UU de 200 à 500 travailleurs
- ▨ zones de croissance de l'emploi
- ⋯ zone de densité de population inférieure à 30 hab/km²
- Dynamisme emploi-population
- Stabilité démographique avec croissance de l'emploi
- Croissance résidentielle avec baisse de l'emploi
- Déprise démographique avec croissance de l'emploi
- Déprise démographique avec baisse de l'emploi

Source INSEE, 2021

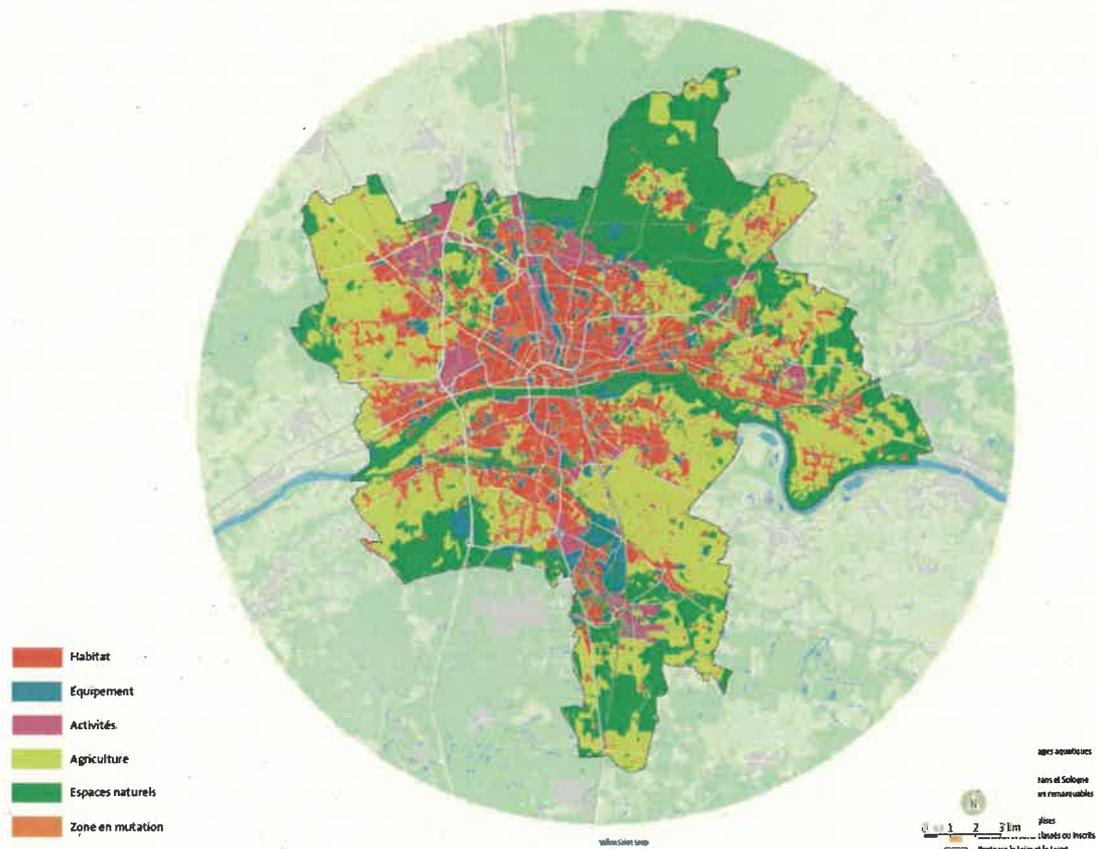
À une échelle plus large, la métropole joue un rôle de transition entre bassin parisien et Val de Loire, une place à conforter sur les itinéraires touristiques nationaux pour faire de l'orléanais un territoire de destination dans le Val de Loire autant, sinon davantage, qu'un territoire de passage.

Au-delà du noyau urbain de la métropole apparaissent des paysages de campagne, hérités de la tradition agricole du territoire. L'éclatement urbain, qui résulte du développement de la ville du XXe siècle, a généré des espaces de transition au sein même de la structure urbaine. Ces espaces sont stratégiques pour la valorisation, la gestion et l'intégration des espaces naturels et agricoles dans l'armature territoriale et urbaine. Le territoire présente la particularité d'être à la fois traversé par la Loire et d'être niché entre deux forêts, la forêt d'Orléans au nord et la Sologne au sud. Cette position singulière pose la question du traitement des lisières à la fois comme une limite à l'urbanisation et comme un espace de transition qui mixe ses fonctions avec celles des espaces naturels, agricoles et forestiers.

La pluralité de l'identité territoriale métropolitaine repose également sur un patrimoine bâti remarquable et sur ses formes urbaines et architecturales. La forme urbaine du clos, très présente à Orléans, ou encore la forme « villageoise » des communes périphériques confèrent au territoire un caractère et des ambiances paysagères particulières à préserver et à mettre en valeur.

B- Une occupation du sol à intensifier

Types d'occupations du sol



Source AUAO, BD occupation du sol, SCOT d'Orléans Métropole

Les espaces agricoles, naturels et urbanisés occupent chacun un tiers du territoire. Cette répartition est la résultante d'une forte consommation d'espaces au détriment des espaces agricoles, plus fortement représentés il y a une vingtaine d'années. La consommation d'espaces, depuis 2004, est principalement due à l'habitat (447 ha, soit 37,5 ha / an), bien plus que les activités économiques (194 ha, soit 16 ha / an) et les équipements (110 ha, soit 9,2 ha / an).

Si les tendances de consommation foncière des douze dernières années se poursuivaient, 1 341 hectares seraient nécessaires pour accueillir le développement urbain de la métropole à l'horizon 2035, dont 712 hectares pour le seul développement résidentiel. Entre les périodes 1995-2004 et 2004-2016, le rythme de consommation d'espace est stable : 71 hectares par an. Les deux objectifs de maintien des espaces agricoles et naturels et de développement métropolitain doivent se conjuguer avec une moindre consommation d'espaces.

Des opérations d'aménagement en renouvellement urbain et la densification des espaces déjà urbanisés concourent à remplir ces objectifs, d'autant plus que le territoire présente d'importants gisements de renouvellement urbain (Interives ou Les Groupes par exemple). De plus, une urbanisation extensive s'accompagne d'une spécialisation des fonctions urbaines avec des secteurs uniquement résidentiels séparés d'autres secteurs uniquement commerciaux ou industriels. Cette logique fonctionnaliste génère des besoins de mobilité et des distances importantes à parcourir, facteurs de consommation énergétique. En 2012, 25 % des consommations énergétiques de la métropole étaient dédiées au transport routier. La reconstruction de la ville sur elle-même vient progressivement répondre à ces besoins d'une consommation foncière maîtrisée.

C- Une économie à forte valeur ajoutée

Avec près de 144 000 emplois en 2014, la métropole concentre les trois quarts des emplois du périmètre InterSCoT. Le marché de l'emploi de la métropole rayonne donc bien au-delà du périmètre administratif. Il repose sur un tissu économique dense et structuré et sur des perspectives de croissance portées par les grands projets en cours et à venir (Interives, Agreen Tech Valley, CO'MET). Avec un taux de chômage de 8,8 % en 2016, la zone d'emploi d'Orléans se situe au 7e rang des zones d'emplois métropolitaines.

Si le marché de l'emploi se définit par une **prédominance du secteur tertiaire**, il se caractérise surtout par le type de fonctions exercées au sein des entreprises. Sur le territoire de la métropole, la gestion, principalement portée par les banques et assurances, est la fonction la plus représentée avec 24 000 emplois. Par ailleurs, Orléans Métropole compte plus de 17 000 cadres occupant une fonction métropolitaine (conception / recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture / loisirs), généralement considérée comme représentative du rayonnement et de l'attractivité des territoires. La présence de cadres exerçant leurs fonctions sur le territoire place Orléans Métropole au 13e rang des métropoles françaises.

Le secteur de la transition écologique et numérique fait émerger de nouveaux métiers, ce qui a pour conséquence une mutation du marché du travail à l'œuvre à l'échelle nationale. Localement, la métropole doit permettre à ces filières de s'installer durablement sur le territoire par la création et le développement d'un nouvel écosystème autour des écotechnologies. Le territoire dispose de toutes les ressources nécessaires à l'émergence d'un écosystème du numérique et au soutien à la transition écologique, avec le LAB'O comme fer de lance de l'innovation numérique et le soutien à plusieurs projets dans la sphère digitale (la création de la « vallée du numérique végétal » Agreen Tech Valley, les objets connectés, le e-commerce et logistique, le digital et l'excellence environnementale, avec le pôle de compétitivité DREAM). Orléans Métropole est par ailleurs engagée dans des démarches d'Open Data (ouverture des données) et de Smart City (ville intelligente).

Sur le territoire, **l'importance de l'agriculture** ne se mesure pas au nombre d'emplois générés mais à ses surfaces cultivées qui façonnent le paysage et l'identité locale. Point fort de la métropole, les 80 exploitations locales participent à la vitalité des circuits-courts et des réseaux de vente directe. À l'inverse, les parcs d'activités, qui accueillent une grosse moitié des emplois de la métropole, manquent d'une certaine lisibilité dans l'organisation de l'offre par la diversité des activités accueillies. Afin de renforcer cette visibilité notamment des clusters et de la richesse de leur écosystème, il semble donc nécessaire de préciser le réseau et la synergie que peut former cet écosystème, afin de favoriser l'accueil d'entreprises. Le territoire dispose d'un appareil commercial rayonnant sur une vaste zone de chalandise comprenant plus de 600 000 habitants et qui s'étend

sur trois départements (Loiret, Eure-et-Loir et Loir-et-Cher). Son architecture commerciale est diversifiée et équilibrée, allant du commerce de proximité au commerce de rayonnement départemental, voire régional.

La métropole orléanaise bénéficie d'un **patrimoine architectural de qualité et de sites naturels remarquables**. L'offre touristique est principalement portée par de grands événements (fêtes de Jeanne d'Arc, festival de Loire), par l'itinéraire de la Loire à vélo et par des animations (spectacle son et lumière, biennale d'architecture, Les Voix d'Orléans, etc). L'activité touristique ainsi générée est bénéfique pour l'ensemble du secteur du tourisme : hébergement, restauration, activités liées aux événements professionnels et arts et loisirs. Au total, les effectifs du tourisme représentent plus de 5 500 postes, soit 3,8 % de l'emploi total de la métropole. Les perspectives de diversification des besoins, notamment en offre hôtelière haut de gamme, se dessinent avec les projets de grands équipements (réhabilitation du parc des expositions, CO'Met, MOBE...).

D- Une offre de logements devant répondre à la diversification des besoins

En 2014, sur 138 515 logements recensés, 125 507 (soit 9 / 10e) sont des résidences principales, dont la moitié (51,9 %) est occupée par leur propriétaire.

Le parc géré par les bailleurs sociaux sur la métropole représente 55 % du parc locatif du Loiret. Sur les 22 communes que compte la métropole, cinq communes répondent aux obligations de 20 % de logements sociaux, huit communes n'atteignent pas ce seuil et sont soumises à des obligations de rattrapage, deux communes ne sont pas encore soumises à l'obligation mais s'en rapprochent et sept communes ne sont pas concernées par l'obligation de production de logements sociaux.

Les besoins en termes de logement évoluent fortement sur la métropole en raison de deux dynamiques :

- Le doublement du nombre de ménages au sein de la métropole en moins de 50 ans (passant de 53 252 en 1968 à 125 507 en 2014), dû à l'effet conjoint de l'augmentation de la population et de la baisse de la taille moyenne des ménages (passée de 3,2 personnes par ménage en 1968 à 2,2 en 2014).

- L'évolution des profils résidentiels, avec le vieillissement de la population et la fragmentation des ménages.

De plus, de nombreux ménages, principalement les jeunes ménages de 25-39 ans ainsi que les employés, ouvriers et professions intermédiaires, quittent la métropole, recherchant un logement individuel en propriété

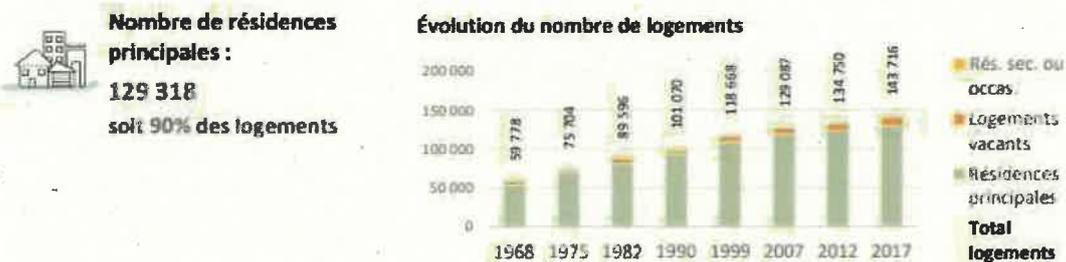


en zone périurbaine. Il est donc nécessaire que le parc de logements de la métropole propose un **mix-résidentiel** (type, taille, statut d'occupation, prix...) adapté à chacune des étapes de la vie, notamment en anticipant les besoins accrus en logements adaptés aux personnes âgées. De plus, les opérations d'aménagement et de rénovation urbaine devront veiller à la maîtrise des coûts afin de garantir des prix abordables, notamment pour les primo-accédants.

La population des jeunes actifs et des étudiants se caractérise par des besoins spécifiques, à savoir une offre de logements peu onéreux, proches des lieux d'études ou d'emploi, avec des règles de gestion assez souples pour s'adapter à un parcours résidentiel complexe, souvent entrecoupé par des déplacements. Or, l'offre de petits logements est assez importante sur Orléans, mais les prix de location sont relativement élevés (en moyenne 13,9 € / m², source : Clameur 2015). Plus de 18 000 étudiants sont recensés pour l'année 2016-2017 et ce nombre devrait s'accroître encore avec l'implantation de nouveaux établissements en centre-ville. Le développement de l'offre de logements adaptée doit donc se poursuivre, notamment en vue de la relocalisation d'une partie de l'université dans le centre-ville.

Orléans Métropole est l'une des métropoles les plus dynamiques en termes de croissance du parc de logements (+8,2 % entre 2006 et 2014). Cette progression globale de l'offre de logements a été plus rapide dans les communes situées en périphérie de la métropole, où le foncier disponible est moins rare et cher que dans le cœur. Entre 2006 et 2015, c'est en moyenne 1 478 logements qui ont été mis en chantier chaque année.

Cette évolution atteste de la durabilité des capacités d'accueil de la métropole en matière de construction de logements. Elle témoigne aussi de l'attrait du territoire pour les populations qui cherchent à s'y loger. Afin de répondre à ces besoins et de maintenir la construction, le 3e Plan Local de l'Habitat de la métropole prévoyait un objectif de 9 000 logements supplémentaires sur la période 2016-2021.



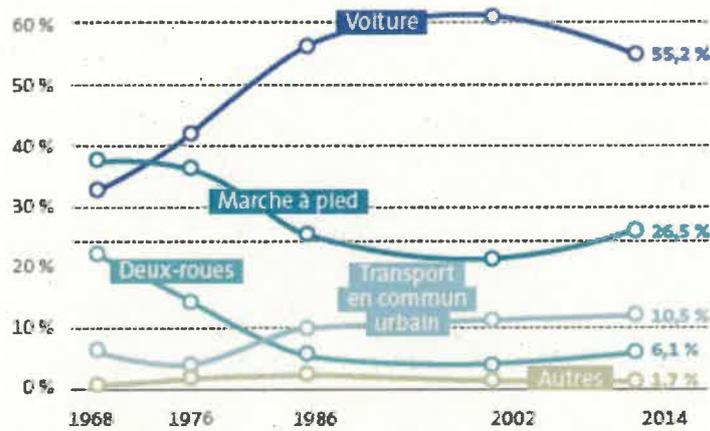
E- Mobilités : des pratiques en mutation

La métropole d'Orléans est au **carrefour de deux axes primordiaux pour les réseaux de transports nationaux**, aussi bien routiers que ferroviaires : la vallée de la Loire et la voie Paris-Toulouse. Elle constitue un noeud ferroviaire d'importance, avec ses deux gares principales : la gare de Fleury-Les-Aubrais, au cœur de l'étoile et gare de triage, et la gare d'Orléans en cul-de-sac, desservant la ville-centre et constituant le point de convergence des trains régionaux. La proximité de Paris est un levier stratégique, d'où la nécessaire rénovation de la ligne ferroviaire Orléans-Paris ainsi que la connexion au Grand Paris Express. Le réseau routier se compose des autoroutes A10 et A71, principales vectrices des flux de transit, de plusieurs anciennes routes nationales et de nombreuses départementales.

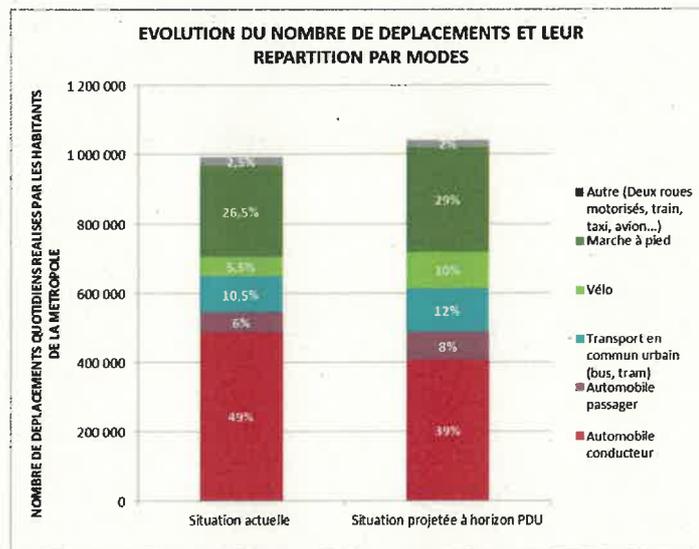
Le réseau de transports collectifs d'Orléans Métropole s'organise autour de deux lignes de tramway nord-sud et est-ouest, s'appuyant sur un réseau de bus comportant plusieurs lignes structurantes (à cadence élevée). Son évolution est fortement liée à l'évolution des densités de population.

Le **bilan du dernier Plan de Déplacements Urbains** de la Métropole fait état d'évolutions notables : stabilisation du trafic routier et diminution de la part des déplacements réalisés en voiture, hausse de la fréquentation du réseau de transports collectifs urbains et de la part des déplacements effectués en vélo.

Évolution des parts modales des habitants de l'agglomération
 — Source : Enquêtes ménages et déplacements, Sondages,
 Orléans Métropole

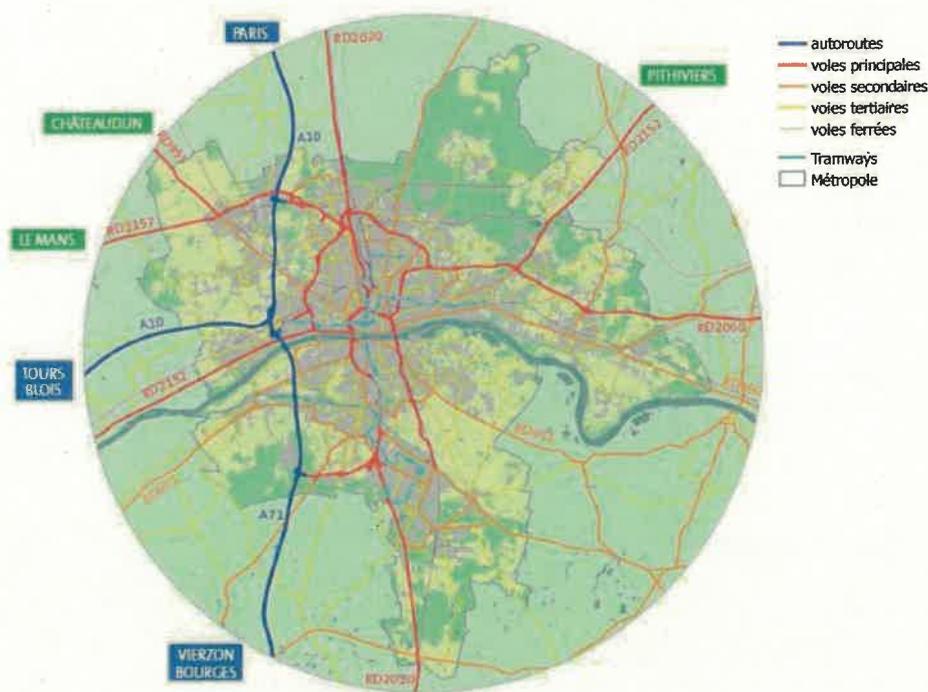


Des ambitions fortes dans le PUD adopté en 2019 :



Au sein de la métropole, les pratiques de mobilité diffèrent entre un secteur central (avec des densités urbaines plus élevées et une moindre utilisation de la voiture) et sa périphérie (avec une densité urbaine plus faible et un usage important de la voiture). Cette différenciation appelle des politiques de mobilité adaptées à chacun de ces secteurs.

Métropole au cœur des échanges



Source BD TOPO2010©IGN, BD Occupation du sol - AUAO, 2014

La « Ville de proximités »

Le territoire accueille des équipements et services de rang métropolitain ayant un rayonnement à plus grande échelle (université, hôpital régional, hôtel de région, préfecture de région, tribunal de commerce, théâtre national...). À une échelle plus fine, le niveau d'urbanité se caractérise par la disponibilité de services de proximité auxquels il est possible d'accéder facilement au quotidien (transports collectifs, écoles, santé, commerces d'alimentation et espaces naturels). Bien que ne couvrant que 10 % du territoire, le secteur le plus intense, qui combine à la fois les services élémentaires et l'accès au réseau de transport collectif structurant, concentre environ la moitié des emplois (52 %) et des habitants (49 %) de la métropole et 50 % des équipements publics. Cette « ville des proximités » constitue l'espace à privilégier pour le développement urbain à l'inverse des secteurs hors de la « ville des proximités » qui requièrent un recours quasi-systématique à l'automobile ou des investissements à la fois dans l'offre de services et dans le réseau de transports collectif.

F- Le Contrat de ville pour lutter contre le décrochage des quartiers prioritaires

Le contrat de ville d'Orléans Métropole 2015- 2020 succède au Contrat urbain de cohésion sociale qui a couvert la période 2007-2014. Ce contrat de ville nouvelle formule, qui met en œuvre plus d'une centaine de projets par an, croise des enjeux sociaux, urbains, économiques et les valeurs de la République » dans le but de traduire en actions les objectifs fixés par la Politique de la ville au bénéfice de quartiers en décrochage.

Dans la métropole orléanaise, ces **quartiers sont au nombre de 10**, retenus selon des critères précis : un secteur d'un seul tenant d'au moins 1 000 habitants où le revenu médian est de 60 % inférieur au revenu médian de référence (11 736 €). Ils se situent dans 4 communes : une partie des secteurs Argonne, La Source, Dauphine et les Blossières à Orléans ; Lignerolles, Andrilions et Clos de la Grande Salle à Fleury les Aubrais ; Les Chaises et Trois Fontaines à Saint-Jean de la Ruelle ; et Pont Bordeaux, à Saint-Jean de Braye.

Ce **contrat de ville 2015-2020 mobilise 32 partenaires signataires** au premier rang desquels l'État, Orléans Métropole et les 4 communes concernées, mais aussi les agences de l'État, les bailleurs, les chambres consulaires, le Département, la Région. Il s'appuie également sur la participation active de conseils citoyens créés dans chaque quartier prioritaire. Ils sont attendus sur tous les volets de ce contrat à la fois pour proposer, émettre leur avis, co-construire avec les partenaires...

Orléans Métropole : la nouvelle géographie prioritaire



Les objectifs ont évolué pour répondre plus finement aux problématiques rencontrées dans ces quartiers :

- **Cohésion sociale** : les 4 communes concernées ont fait de la prévention de la délinquance une priorité. Il s'agit de mettre en place, en cohérence avec les programmes de réussite éducative, des postes d'éducateurs complémentaires des médiateurs et dont l'action ciblerait les collégiens en décrochage. À ce titre, les communes de Fleury-les-Aubrais et de Saint-Jean de Braye ont émis le souhait de s'appuyer sur les dispositifs mis en place par la Ville d'Orléans pour lutter contre le décrochage scolaire, favoriser l'insertion sociale des jeunes sortis du système scolaire et soutenir la parentalité. Des conventions sont ainsi conclues entre ces communes, pour une durée d'un an, reconductible. Pour réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé, un diagnostic partagé figure au menu du contrat de ville. Tout comme le soutien aux projets artistiques et à la pratique sportive mixte et non stéréotypée.

- **Cadre de vie et renouvellement urbain** : le contrat de ville vise à poursuivre la transformation des quartiers en intégrant une approche environnementale (développement des énergies renouvelables, préservation de la biodiversité...), et à favoriser plus encore la mixité et l'ouverture.

- **L'emploi et le développement économique** font désormais partie intégrante du contrat de ville, avec l'objectif de renforcer les compétences et l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires. Avec les partenaires, des actions sont, par exemple, envisagées pour identifier les créateurs potentiels et les accompagner jusqu'au lancement de leur entreprise.

- **La citoyenneté et les valeurs de la République** : dans ce domaine, le contrat de ville entend faire émerger, accompagner et soutenir les projets des jeunes des quartiers prioritaires, mais aussi renforcer le rôle et la formation des animateurs/éducateurs/médiateurs qui interviennent auprès d'eux. L'expérience des premiers services civiques en est un formidable exemple.

En face de ces objectifs ambitieux, le Contrat de ville d'Orléans Métropole 2015-2020 y met des moyens et près d'une centaine d'actions par an portées pour et avec les habitants. Ce programme est régulièrement évalué avec l'ensemble des acteurs pour ajuster, si nécessaire, les objectifs et adapter les dispositifs.

Cité éducative

Parallèlement, la Ville d'Orléans a obtenu en 2019 le label « cité éducative ». Ce label permet de faire travailler ensemble les services de la mairie d'Orléans, de la préfecture et de la direction académique du Loiret. Cette Troïka recense, identifie et met en relation tous les acteurs susceptibles de proposer des actions éducatives de qualité. La cité éducative veut créer des synergies entre les acteurs et favoriser l'expression des besoins par ceux qui sont directement concernés.

Les quartiers concernés sont l'Argonne et La Source. Les collèges concernés sont: Jean Rostand, Montesquieu, Alain Fournier.

3 - Etat des lieux écologiques

A- Eau/assainissement

1) Ressource fragile

Le paysage du territoire est marqué par la traversée en son centre de la Loire, principale masse d'eau superficielle du territoire qui atteignant son point le plus septentrional au niveau de Saint-Jean-de-Braye. Sur le territoire, la Loire ne reçoit pas d'affluent majeur. Elle draine cependant un important réseau de petits affluents qui prennent naissance dans les hauteurs des forêts d'Orléans et de Sologne, du fait de la nature argileuse des sols. Au sud, on note la présence du Loiret, résurgence du fleuve, qui prend sa source dans le quartier d'Orléans-la-Source. Le Loiret reçoit en rive droite les eaux du Dhuy son principal affluent. Il est également alimenté par le Bras du Bou et le Bras des Montées, ses deux autres affluents rive droite. En aval d'Orléans, le Loiret se jette dans la Loire en rive gauche.

Sur les neuf cours d'eaux identifiés dans le SDAGE Loire-Bretagne, 2 présentent un état écologique moyen, 5 présentent un état écologique médiocre et le dernier présente un mauvais état écologique.

Les cours d'eau secondaires sont globalement plus détériorés que les cours d'eau principaux (Loire et Loiret). Cette qualité alarmante des petits affluents peut entraîner un risque accru de dégradation des cours d'eau principaux. Le classement du territoire en zone sensible à l'eutrophisation (exposition à un « excès » chronique de nutriments entraînant l'asphyxie des masses d'eau et ainsi une perte en biodiversité), traduit les pressions que subissent les masses d'eau superficielles du territoire sous l'action des activités humaines, et plus particulièrement de l'agriculture.

2) Eau potable

La Métropole est alimentée par 30 points de forages pour une capacité de 169 392 m³/jour. Parmi ces captages, certains présentent des **risques de dégradation des eaux par les nitrates et les produits phytosanitaires**. Ainsi, les captages du Val d'Orléans, composés de 3 forages sur Orléans, Saint Cyr et Olivet sont classés captages prioritaires par la Loi Grenelle ce qui leur procure une priorité pour assurer sa protection. Un Contrat Territorial a été signé en 2014 avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Le SDAGE identifie, en plus du Val d'Orléans, 6 autres captages sensibles aux pollutions diffuses, nitrates et pesticides. L'ensemble des 30 forages actifs possèdent une DUP et des périmètres de protection.

A Orléans, l'eau potable provient principalement des captages du val à Orléans et des captages de l'Oiselière à Saint-Cyr-en-Val. L'eau produite à Orléans bénéficie également aux communes de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc et Saint-Denis-en-Val.

En 2016, 16 117 902 m³ d'eau ont été consommés dans le territoire d'Orléans Métropole, soit une consommation moyenne de 154 L/j/hab. Il s'agit d'un bilan plutôt satisfaisant, la **consommation apparaissant équivalente à la moyenne nationale** fixée à 158 L/j/hab (année de référence : 2014).

Certaines communes présentent toutefois une consommation globale nettement supérieure à la moyenne du territoire, il s'agit des communes de Fleury-les-Aubrais (186 L/j/hab), Saran (173 L/j/hab), Olivet (161 L/j/hab) et Ormes (218 L/j/hab).

Une partie de la ressource en eau potable provient de la nappe calcaire de Beauce, sujette à d'importantes pressions quantitatives. La nappe est estimée en mauvais état quantitatif d'après l'Agence de l'Eau.

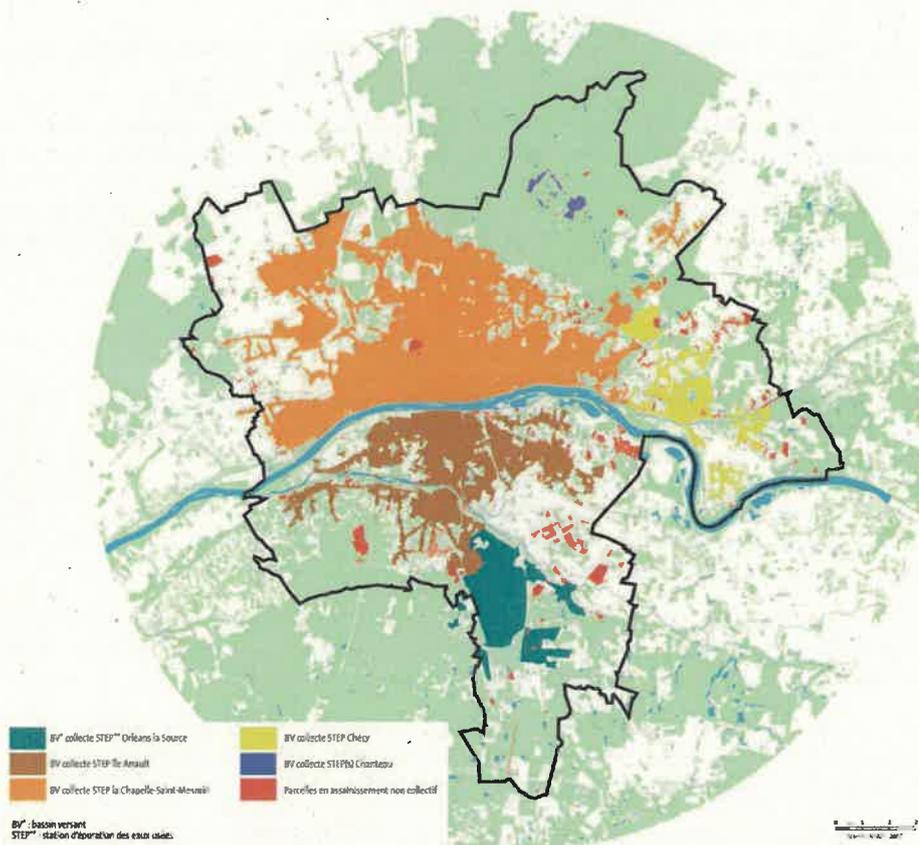
En 2016, 100% des prélèvements étaient conformes sur le plan microbiologique et 96% l'étaient sur le critère physico-chimique. La qualité de la ressource est donc bonne mais la vigilance doit être accrue en raison du contexte géographique sensible (zone vulnérable aux nitrates). Des actions en faveur d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement (utilisant notamment moins d'intrants et de pesticides) apparaît comme nécessaire pour améliorer la qualité de la ressource prélevée.

3) Assainissement

Anciennement à charge des communes, l'assainissement est une compétence pleinement exercée par Orléans Métropole depuis le 1er janvier 2000. 98,5% des habitants du territoire intercommunal sont desservis par les réseaux d'assainissement collectif.

Les 2078,5 km de réseaux d'assainissement d'Orléans Métropole sont majoritairement séparatifs (79% des réseaux), séparant ainsi les eaux usées des eaux pluviales, ce qui permet d'éviter la saturation des réseaux et les rejets par débordement dans les milieux récepteurs. Il reste toutefois 21% de réseaux unitaires, ce qui nécessite un engagement de la collectivité en matière de renouvellement des réseaux ou de gestion alternative des eaux pluviales afin d'éviter toute saturation des réseaux.

Gestion de l'assainissement



Source AUAO 2018

Le volume d'effluents traité en 2016 sur les 5 principales stations d'épuration d'Orléans Métropole s'élève à 20,2 millions de m³.

Trois stations sur six (celles de la Chapelle-Saint-Mesmin, d'Orléans la Source et Orléans Île Arrault), soit les stations avec les capacités de traitement les plus importantes, présentent une capacité de réserve suffisante pour faire face à une augmentation potentielle de la population.

Toutefois, les trois stations d'épuration du nord-est du territoire (Chécy, Chanteau La Treille et Chanteau le Berceau), présentent des signes de saturation, avec une charge hydraulique supérieure à 83% en 2016.

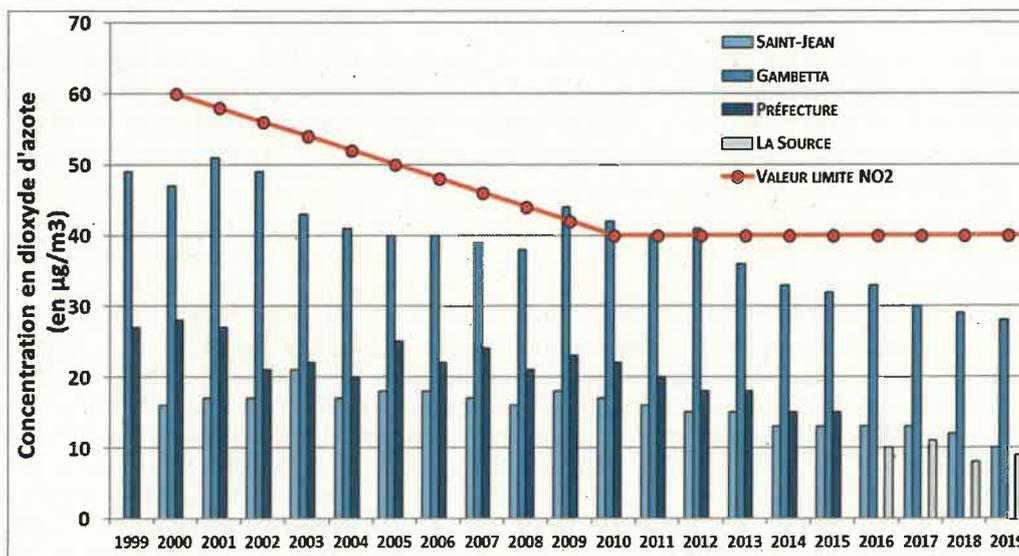
Aux termes de l'année 2016, il existe 2032 installations autonomes recensées sur le territoire d'Orléans Métropole pour une population d'environ 4 774 habitants desservie par le SPANC. Sur l'ensemble des 22 communes, le pourcentage d'installations ayant fait l'objet d'un contrôle s'élève en 2016 à 95% (94% en 2015). Il ressort des contrôles un taux de conformité des installations d'assainissement individuel de 73,8 %.

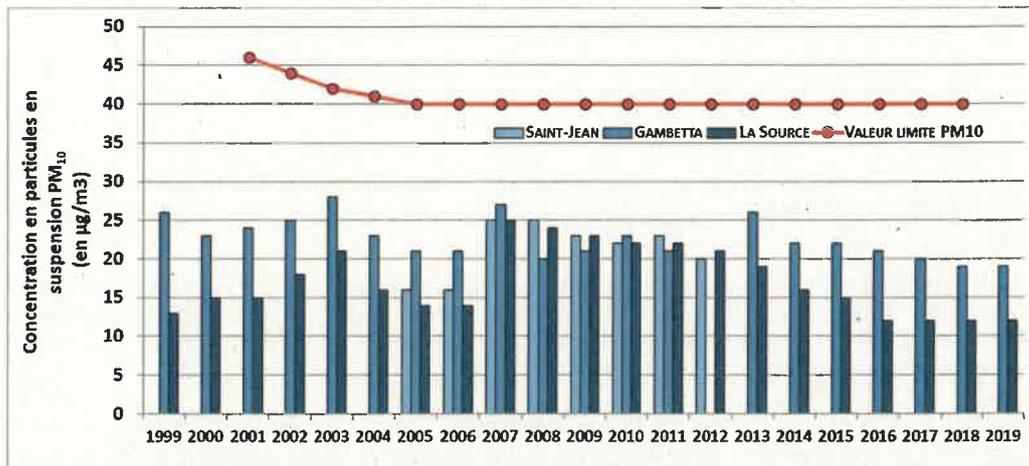
B- Air/Climat/Energies

1) Qualité de l'air

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA II) d'Orléans Métropole, approuvé le 4 août 2014 concluait que des dépassements des normes étaient régulièrement constatés ou approchés (risque de dépassement) pour le NO₂ sur le territoire, notamment au niveau du centre-ville d'Orléans et le long des principaux axes routiers (tangentielle et autoroute A10).

Depuis 2012, aucun dépassement de valeur limite n'est observé sur les stations de mesures de qualité de l'air du territoire. Les dernières modélisations réalisées montrent également une exposition très restreinte (environ 40 personnes pour le NO₂) de la population à des dépassements de valeurs limites. L'évaluation réalisée par Lig'Air, AASQA de la région Centre-Val de Loire, montre que sur la période 2010-2020, les baisses d'émission en PM₁₀ et PM_{2,5} sont en ligne, voire dépassent les baisses d'émissions nécessaires pour atteindre les objectifs du PPA II. Cependant, l'étude montre une réduction d'émission de NO_x inférieure à l'objectif de réduction fixé pour ce polluant. Ainsi, le PPA II n'a pas entièrement atteint ses objectifs en termes d'émissions.





Au niveau de l'exposition de la population, comme précédemment indiqué, aucun dépassement de valeur limite n'est constaté sur les stations de mesures de l'agglomération orléanaise depuis 2012. Toutefois, la mise en œuvre d'outils de modélisation de la dispersion atmosphérique permet d'évaluer de manière spatiale la pollution en tout point de l'agglomération. Cet outil met ainsi en évidence des dépassements de valeur limite, en particulier pour le dioxyde d'azote, et ce, de manière localisée à proximité des principaux axes routiers.

Lors de l'élaboration du PPA II, il avait été estimé que, sur l'année 2010, 4 700 habitants étaient exposés sur l'agglomération orléanaise à des niveaux supérieurs à la valeur limite en dioxyde d'azote, soit 1,7% de la population. Un des objectifs du PPA II était donc de réduire fortement le nombre de personnes exposées à des concentrations supérieures à la valeur limite pour le dioxyde d'azote (620 personnes en 2015).

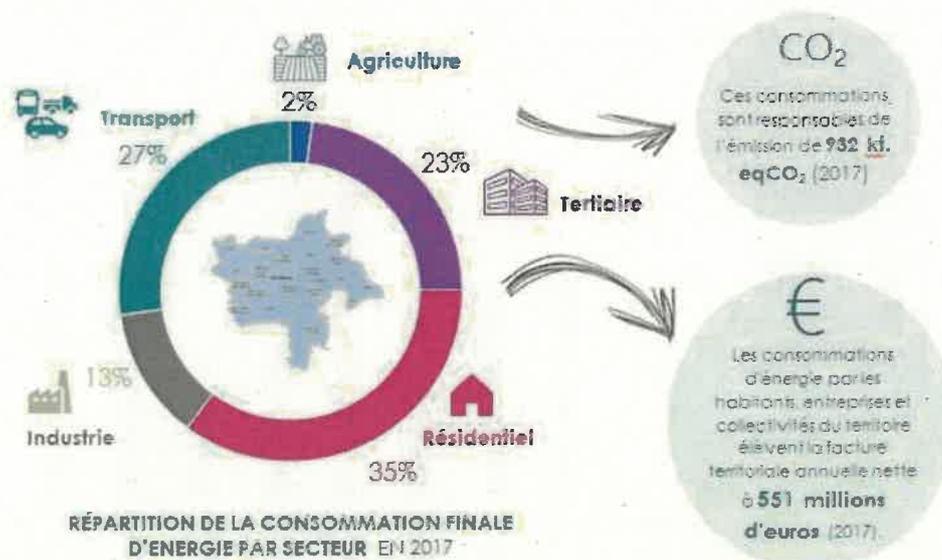
Dans la continuité du travail d'évaluation des émissions réalisé par Lig'Air, une modélisation prospective a été réalisée à l'horizon 2020. Il est à noter que cette évaluation a été faite en faisant abstraction de la crise de la COVID-19, afin de ne pas biaiser les résultats par la conjoncture spécifique de cette année. Lors de cette évaluation, un travail rétrospectif a été mené sur 2010, afin de prendre en compte les évolutions méthodologiques apparues depuis l'élaboration du PPA II. Ainsi, l'évaluation 2010 réajustée fait apparaître une population exposée aux dépassements de valeur limite de 1 441 personnes. La même évaluation réalisée pour le tendanciel 2020 montre que des dépassements de valeur limite en dioxyde d'azote subsistent sur quelques axes (zone Tangentielle Est, et zone centre-ville), mais que la population exposée à des teneurs supérieures aux valeurs limites est très faible (estimée à 42 personnes, soit une diminution de 97% entre 2010 et 2020). Cette baisse est due essentiellement à la diminution des émissions de NOx par le trafic automobile. Toutefois, cette évaluation est assez sensible aux hypothèses prises en compte d'un point de vue de l'évolution du trafic et du parc roulant, certaines zones, en particulier dans le centre-ville étant très proches de la valeur limite. Pour les PM10, aucun dépassement n'est identifié via la modélisation.

En synthèse, concernant l'évaluation du PPA II, il ressort que la plupart des objectifs ont été remplis. Les réductions d'émissions de PM10 et PM2,5 ont été respectées, l'exposition de la population a quasiment atteint l'objectif, seule la diminution d'émission en NOx n'a pas tout à fait atteint l'objectif attendu.

Le PPA II est entré dans une démarche de révision sous pilotage de la DREAL centre Val de Loire. Cette révision s'étend jusqu'en 2023 après intégration des délais règlementaires de consultation publique.

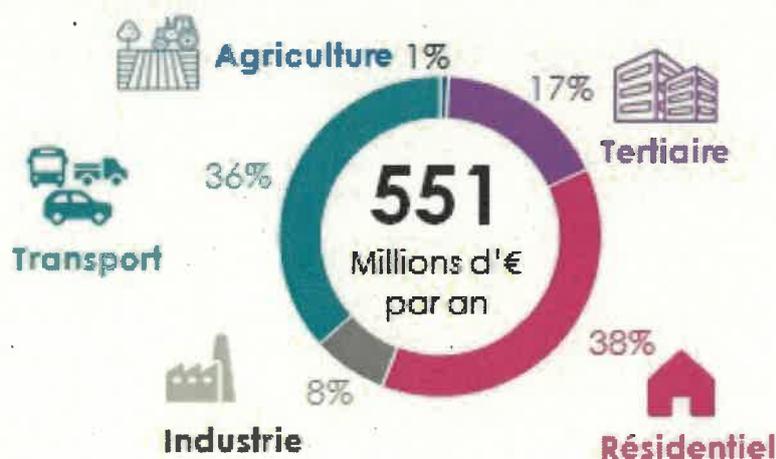
2) Consommation énergétique et émissions de GES

Sur l'année 2017, 5,95 TWh d'énergie sont consommés sur le territoire soit environ 25,3 MWh par habitant (29 MWh par habitant au niveau départemental). Les secteurs les plus consommateurs sont les **transports** (consommation de produits pétroliers essentiellement) et le **bâti** (résidentiel et tertiaire).



En termes d'émissions de gaz à effet de serre, la consommation de produits pétroliers par le **secteur des transports** représente près de la **moitié** de l'impact climatique lié à l'énergie.

La facture énergétique représente **4,2%** du PIB du territoire. Pour le **logement** ce sont **1 600€** par ménage qui sont dépensés tous les ans en énergie.

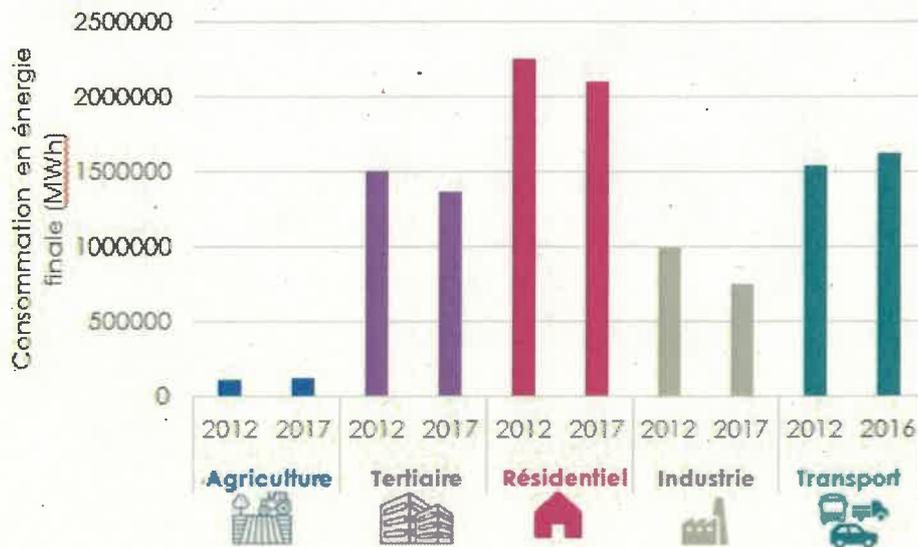


La précarité énergétique à Orléans Métropole se concentre essentiellement au **nord** et dans une moindre mesure aux **communes périphériques au nord-ouest**.

Elle s'élève à **18% en moyenne** sur le territoire en 2017, en légère baisse par rapport à 2012 (de l'ordre de 1%).

Le chauffage représente plus de 70% de la consommation résidentielle, d'où l'importance de la **rénovation énergétique des logements**.

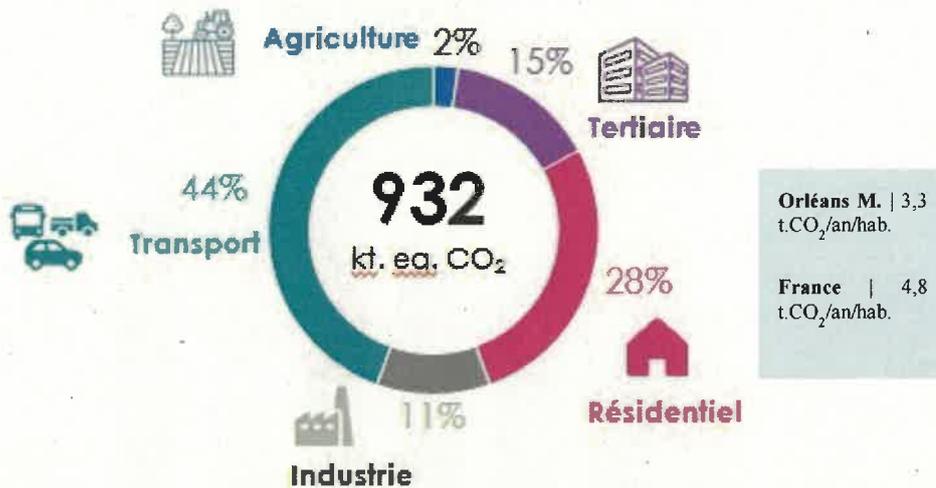
Entre 2012 et 2017, on observe une **baisse de 6,4%** de la consommation énergétique totale. La consommation d'énergie dans les **transports est en hausse (secteur dont l'impact carbone est le plus important)**. La diminution de l'activité industrielle explique par ailleurs la baisse des consommations du secteur. Ces constats se répercutent sur le profil de consommation par énergie.



Le secteur résidentiel correspond aux consommations associées aux **140 000 logements** des habitants d'Orléans Métropole. C'est le secteur qui consomme le plus d'énergie, cependant ces consommations sont en **baisse de 7% en cinq ans (2012-2017)**.

5 600 ménages se chauffent au fioul sur le territoire soit 4 % des logements du territoire (en baisse depuis 2013 de 12%), cette énergie constitue une des priorités de l'action territoriale, du fait de ses impacts sur la qualité de l'air (émissions de particules fines, dioxydes de soufre et de carbone). Les logements chauffés au fioul se situent principalement dans les communes éloignées du centre métropolitain et sont souvent des maisons individuelles.

En termes d'émissions de gaz à effet de serre, la consommation de produits pétroliers par le **secteur des transports** représente près de **la moitié de l'impact climatique** lié à l'énergie.



89 % des émissions sont d'origines énergétiques, les 11% restants sont dus à l'échappement de gaz en dehors de processus énergétique. Les produits pétroliers sont les plus émissifs : ils sont responsables de 46% des émissions du territoire pour seulement 35% des consommations. En ajoutant à ceux-ci le gaz, on constate que 76% des émissions sont d'origine fossile. A l'inverse, la biomasse est la moins émissive, car les émissions dégagées lors de la combustion sont comptées comme nulles, car elles sont compensées totalement lors de sa croissance. Le CO₂ capté pendant la croissance de la biomasse est relâché lors de la combustion.

Le facteur d'émission du chauffage urbain, encore relativement élevé en 2012, l'est moins en 2017, grâce à la conversion à la biomasse des réseaux de chaleur.

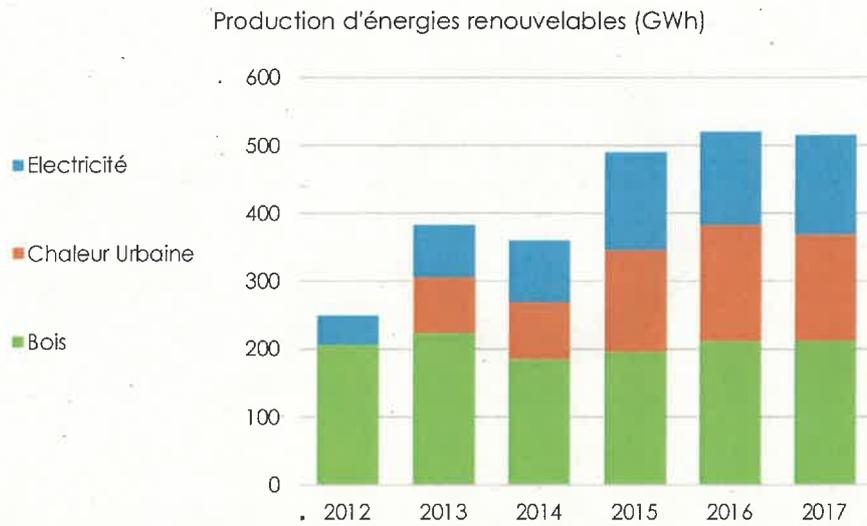
Les transports sont la principale source d'émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire. Il s'agit donc du secteur où des actions prioritaires sont à mener afin d'inscrire le territoire dans la lutte contre le réchauffement climatique. La voiture reste en effet le mode de déplacement privilégié des actifs du territoire.

Le secteur résidentiel constitue le deuxième secteur-cible pour la mise en place d'actions de réduction des consommations énergétiques et donc des émissions de Gaz à Effet de Serre. La typologie et l'âge des logements constituent des facteurs pouvant avoir une incidence notable sur l'efficacité énergétique des bâtiments.

Certains bâtiments anciens, et surtout les immeubles d'après-guerre (1945-1975) sont davantage susceptibles de présenter une mauvaise isolation thermique, pouvant entraîner des déperditions thermiques, causant ainsi une demande énergétique plus importante pour le chauffage en hiver et la climatisation en été. D'après les données de l'INSEE, 23% du parc immobilier d'Orléans Métropole a été construit entre 1946 et 1970, et est de ce fait susceptible de présenter des déperditions énergétiques importantes.

La production d'énergies renouvelables est estimée à **513 GWh/an**, cela équivaut à **8,6%** de la consommation énergétique actuelle. La production est en augmentation depuis 2012, (multipliée par 2).

Cette augmentation est portée principalement par la conversion des cogénérations gaz des réseaux de chaleur en **cogénération biomasse**.



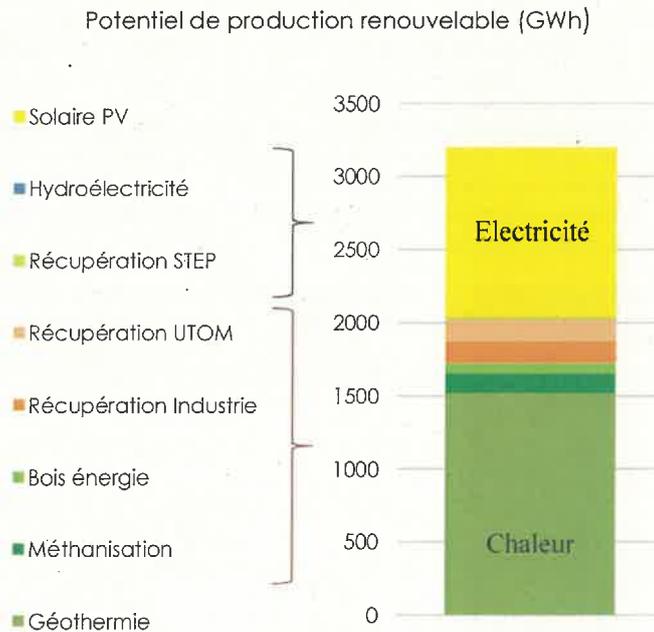
Source Diagnostic du PCAET d'Orléans Métropole

3) Développement des énergies renouvelables

Le potentiel de production du territoire s'élève à 3 TWh, soit plus de la moitié de la consommation actuelle.

Le gisement en énergie renouvelable apparaît pourtant important avec un gisement total brut sur le territoire. Le potentiel pour la géothermie et l'énergie solaire est particulièrement intéressant.

Gisement total brut en énergies renouvelables



Le bois est une source d'énergie locale naturelle et renouvelable. La valorisation énergétique des sous-produits forestiers permet par ailleurs d'améliorer l'état sanitaire des forêts.

Trois chaufferies collectives biomasse (et gaz en appoint) alimentent les réseaux de chaleur du territoire (SODC, SOCOS, SOFLEC), dont les productions d'énergie représentent 167 GWh de chaleur et 68 GWh d'électricité.

Les chaufferies sont alimentées par une ressource bois locale, exploitée cependant en très grande majorité à l'extérieur du territoire d'étude. La combustion du bois-énergie émet toutefois des particules fines pouvant porter atteinte à la qualité de l'air. Selon l'ADEME, les appareils de chauffage au bois non performants tels que les inserts, les foyers fermés et les poêles à bûches datant d'avant 2002, ainsi que tous les foyers ouverts ; vont contribuer plus fortement à une dégradation de la qualité de l'air que des dispositifs dits « performants ».

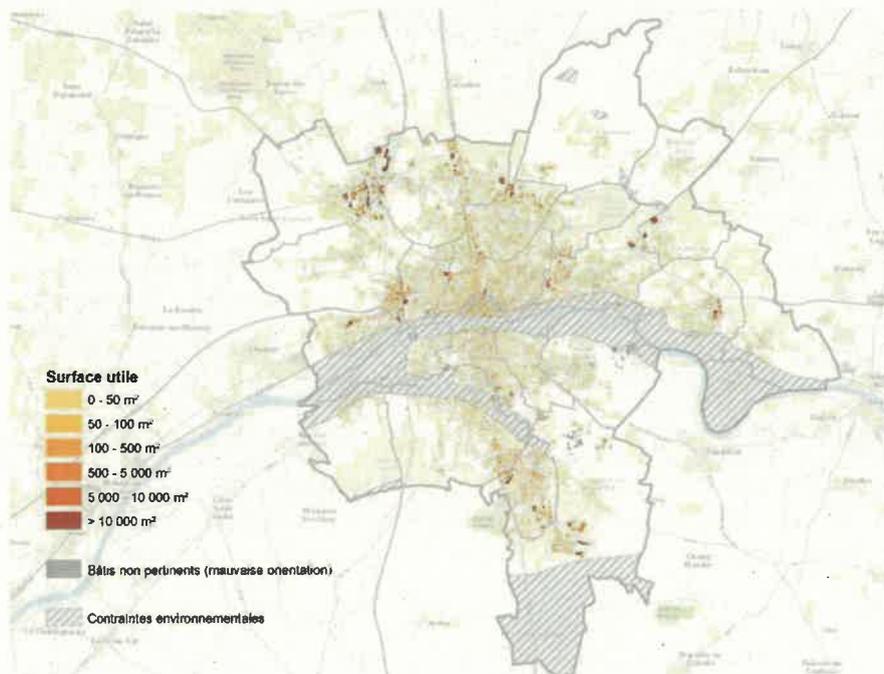
Outre le bois-énergie, la méthanisation des matières organiques peut constituer une solution en énergie biomasse :

- cultures valorisables
- activités d'élevage
- industries agro-alimentaires
- boues issues des stations d'épuration
- déchets verts, ordures ménagères
- cantines, établissements hôteliers et d'hébergement, restaurants

Le cadastre solaire représente l'ensemble des irradiations annuelles des **toitures** du territoire potentiellement mobilisables pour la production d'électricité, une utilisation chauffage et eau chaude. Cela représente ainsi environ **900 GWh/an d'électricité photovoltaïque**.

Au potentiel des toitures on peut ajouter 234 GWh/an pour le photovoltaïque au sol et 29 GWh pour le photovoltaïque sur parking.

Surfaces de toitures disponibles pour l'installation de capteurs solaires



Source Diagnostic du PCAET

Le territoire dispose également de 5 opérations de sonde géothermique verticale assistée par pompe à chaleur et plus d'une centaine d'opérations de géothermie sur nappe assistée par pompe à chaleur, avec la répartition suivante :

- 104 chez les particuliers,
- 8 dans une entreprise,
- 12 dans un bâtiment public.

Sur le territoire d'Orléans Métropole, **l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) assure la valorisation énergétique de plus de 100 000 tonnes d'ordures ménagères par an**. La production électrique engendrée s'élève à près de 32 GWh/an (données 2011). La chaleur produite par l'UIOM n'est cependant pas valorisée actuellement. Le territoire d'Orléans Métropole présente un gisement total d'un peu plus de 150 GWh, dont environ 93 GWh en haute température et 57 GWh en basse température.

En 2014, la ville d'Orléans a testé la première hydrolienne fluviale de France sur la Loire, d'une puissance nominale de 40 kW. Les performances et le raccordement de l'hydrolienne ont été validés mais les hydroliennes n'ont pas vocation à se généraliser sur la Loire.

On recense 25 seuils en rivière en fonctionnement sur le territoire et 6 d'entre eux correspondent à d'anciens moulins. Le gisement brut s'élève d'après nos estimations à 115 kW sur l'ensemble du territoire, ce qui correspond à une production potentielle brute d'environ à 500 MWh.

Sur Orléans, deux réseaux de chaleur sont équipés d'unités de cogénération biomasse (Quartier Centre-ville et Nord et Socos). D'après la base de données locales du SOeS, la puissance de l'ensemble de ces installations s'élève à 12 MW en 2014. La commune de Fleury-les-Aubrais est également équipée d'un réseau de chaleur associé à une chaudière biomasse.

Pour être rentable, l'implantation de réseaux de chaleur est possible dans des secteurs relativement denses. La métropole orléanaise compte de nombreux quartiers présentant une densité relativement importante, propices de ce fait à la desserte par de nouveaux réseaux de chaleur (quartiers Saint-Marceau, Coligny, ...).

4) Lutte contre les IUC

Les îlots de chaleur urbains (ICU) font référence à un phénomène d'élévation localisée des températures en milieu urbain. Le bâti restitue l'énergie emmagasinée dans la journée. Plus la température urbaine sera élevée, plus il y aura de risques de voir apparaître des ICU.

Le centre-ville d'Orléans est particulièrement contributif de ce phénomène en raison de la forte densité urbaine et de la morphologie du centre ancien. Plus les rues sont étroites et encaissées, plus elles piègent le rayonnement solaire. Cependant, l'ensemble des communes urbaines du territoire peut être concerné en des points très localisés. Les zones d'activités, par exemple, localisées sur la frange du tissu urbain, présentent souvent de vastes surfaces de toitures sombres au faible albedo (faible réflexion du rayonnement solaire).

Sous l'action du réchauffement climatique, l'effet d'îlot de chaleur urbain est susceptible de s'intensifier, dégradant le confort thermique des espaces publics en période estivale. L'aménagement bioclimatique et l'apport d'éléments végétalisés et aquatiques en contextes urbains denses constituent des solutions pour atténuer l'effet d'îlot de chaleur urbain.

C- Protection, milieu naturels et biodiversité

1) Espaces protégés

Orléans Métropole est concerné par 6 ensembles paysagers et 8 entités paysagères.

Plusieurs unités paysagères qui partagent les mêmes caractéristiques ont été identifiées sur le territoire dans le cadre de l'étude paysagère du SCoT. Cette analyse à échelle fine a été réalisée sur la base des données paysagères régionales et départementales présentées précédemment. Le territoire d'Orléans Métropole peut ainsi être découpé selon les unités paysagères suivantes :

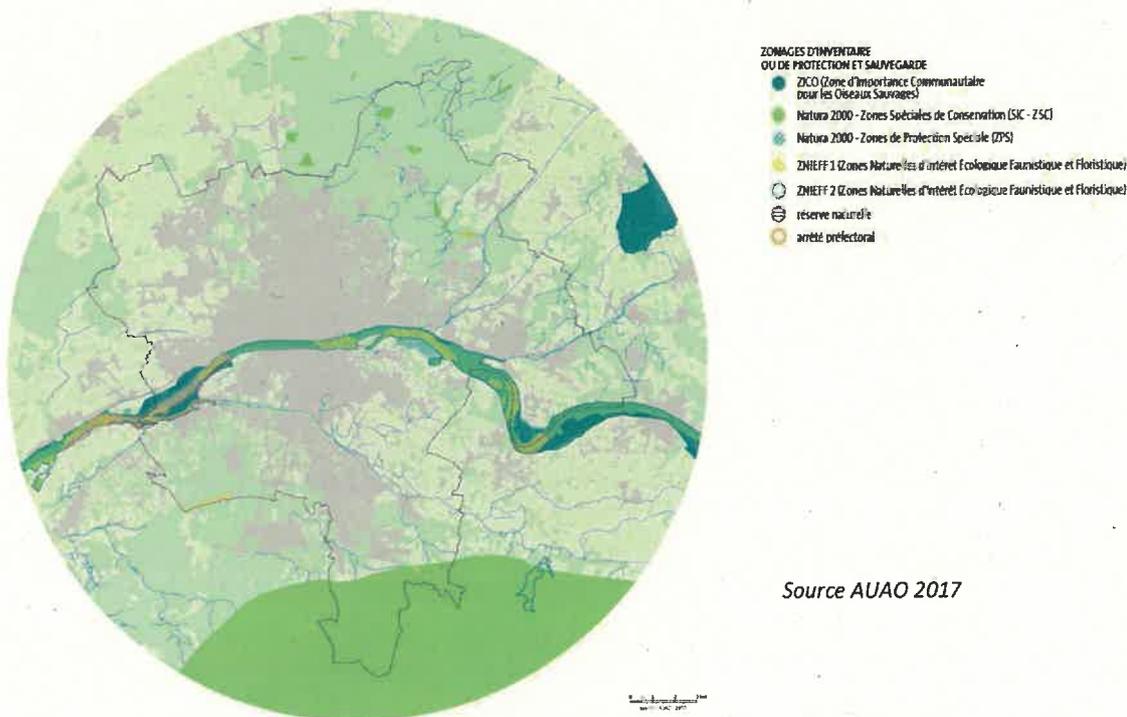
- Le fleuve et ses affluents : La Loire sauvage, la confluence de Courpain, le Loire, la boucle de Bou
- Les boisements et milieux naturels : La Sologne forestière, la Sologne des clairières, les forêts clairières et lisières d'Orléans, le bois de Bucy
- Les zones agricoles : Les grands champs et lisières, les croupes et vallons, les vignes et vergers, le Val exploité, le Val jardiné
- Les espaces urbanisés : Le coeur d'Orléans, les faubourgs orléanais, les faubourgs de Loire, le val d'Orléans, Olivet, la ville verger, la source du Loiret

L'UNESCO a reconnu en 2000 l'exception du paysage culturel du Val de Loire, pour la densité des patrimoines monumentaux et urbains et l'existence d'une véritable culture du fleuve, forgée sur deux mille ans d'histoire. Le paysage inscrit sur la Liste du patrimoine mondial s'étend sur près de 800 km² de la vallée de la Loire, de Sully-sur-Loire (45) à Chalonnes-sur-Loire (49).

Sur le plan environnemental, sont répertoriés sur le territoire d'Orléans Métropole :

- 3 sites Natura 2000 « Zones Spéciales de Conservation » associés à la Directive Habitat ;
- 1 site Natura 2000 « Zones de Protection Spéciales » associés à la Directive Oiseaux ;
- 1 Réserve Naturelle Nationale ;
- 1 Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope ;
- 12 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), réparties en 11 ZNIEFF de type I et 1 ZNIEFF de type II.

Zones réglementaires et d'inventaires : milieu naturels et biodiversité



Localisée à 4 km à l'aval d'Orléans, la Réserve Naturelle Nationale (RNN) de Saint-Mesmin a été classée le 14 décembre 2006 par décret ministériel. La réserve s'étend sur 263 ha constitués à 90 % d'eau. Elle est entourée d'un périmètre de protection de 90 ha et englobe la pointe de Courpain (boisement alluvial situé au confluent de la Loire et du Loiret) et les îles Mareau.

Sur le territoire d'Orléans Métropole, le site concerné par les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) correspond au site de « la grève de Sandillon », localisé en partie au sud de la commune de Bou, au niveau du méandre, sur une superficie d'environ 24 ha.

Les sites inscrits et les sites classés sont des protections fortes qui permettent également de protéger les formations naturelles remarquables.

En milieu urbain, les parcs et jardins constituent des secteurs de nature en ville. Ils permettent un retour de la biodiversité et de nombreuses fonctions écologiques dans ces espaces très artificialisés.

Le territoire compte de nombreux squares et parcs et jardins contribuant fortement à la biodiversité en ville, notamment dans des secteurs très urbains comme le centre d'Orléans. Les jardins de la Charpenterie, de l'Evêché, de l'Hôtel Grosloot, de la Vieille Intendance, situés dans le centre d'Orléans ; ou encore le Parc du Château de l'Etang à Sàran, constituent ainsi des espaces de respiration de proximité pour les habitants.

Le territoire d'Orléans Métropole est caractérisé par un ratio assez équilibré entre différents espaces naturels ou semi-naturels. Espaces ouverts, bois et milieux humides se partagent ainsi l'espace environnant le tissu bâti.

2) Biodiversité

Le domaine ligérien constitue un habitat aquatique et humide d'exception dans le territoire intercommunal. Il s'agit d'un habitat protégé à l'échelle européenne et abritant des espèces menacées ou protégées. La flore que l'on retrouve sur les transects de la Loire au sein de la métropole orléanaise est très riche.

La Loire joue par ailleurs un rôle majeur pour la migration des oiseaux, ce qui lui vaut un classement en Zone de Protection Spéciale pour la conservation des Oiseaux. Une trentaine d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire est recensée au total.

Outre les cours d'eau, **le territoire compte également de nombreux plans d'eau et mares**, espaces en eau de petite superficie correspondant à des spots très localisés intéressants pour la biodiversité aquatique et humide.

Dans le territoire d'Orléans Métropole, ces plans se concentrent le long de la Loire, avec notamment d'anciennes carrières en eau (base de loisirs de l'île Charlemagne), ainsi qu'en forêt de Sologne et forêt d'Orléans. Le plan d'eau de l'île Charlemagne présente un intérêt tout particulier puisqu'il abrite neuf espèces déterminantes de ZNIEFF.

Les espaces boisés sont particulièrement importants dans la partie nord du territoire, recouverte en partie par la Forêt d'Orléans, plus vaste forêt domaniale de France, composée principalement de chênaies-charmaies.

On retrouve également un second secteur densément boisé (chênaie-charmaie) au sud du territoire : la Forêt de Sologne. Celle-ci est constituée de boisements privés, et est caractérisée par une alternance d'étangs, bois et clairières. On y trouve des landes de bruyères, des genêts, des conifères (pins sylvestre, laricio), des chênes pédonculés et des bouleaux. Outre ces massifs forestiers, le territoire recense également des boisements répartis de manière éparse sur les franges urbaines.

Les abords des cours d'eaux sont également des secteurs privilégiés de pénétration des milieux boisés dans l'agglomération. La Loire et le Loiret disposent de ripisylves particulièrement denses.

Les prairies, très représentées au sein de la commune de Bou, sont particulièrement intéressantes pour la biodiversité. Les menaces pesant sur les milieux prairiaux sont principalement le changement de pratiques agricoles vers des pratiques intensives (cultures céréalières sur des grandes parcelles sans haies), l'abandon total de ces parcelles conduisant à un enrichissement puis une fermeture du milieu défavorable à la biodiversité ; et enfin l'urbanisation.

Enfin, les vignobles et vergers occupent également une place non négligeable dans l'occupation des sols en secteur sognot, et plus spécifiquement dans le territoire de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin. Les pieds de vignes et d'arbres fruités, souvent herbacés, peuvent constituer des espaces d'appoint pour la biodiversité liée aux milieux cultivés mais aussi prairiaux.

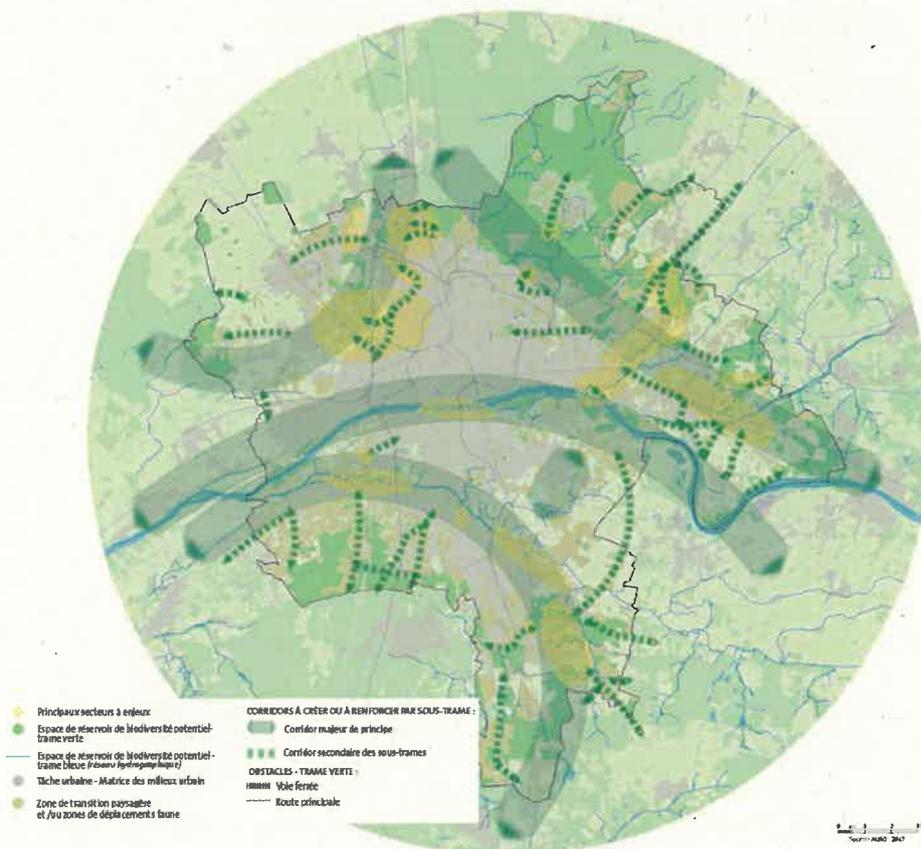
Les milieux urbanisés sont par nature des espaces où les milieux sont très artificialisés et où les espèces ont du mal à se déplacer. Toutefois, certains secteurs urbains, de par leur faible imperméabilité, présentent un intérêt pour les espèces qui s'y trouvent et jouent un rôle multifonctionnel dans la Trame Verte et Bleue :

- Les grands parcs et les jardins publics
- Les espaces privés (jardins),
- Les friches stratégiques en attente d'aménagement

3) Trame verte et bleue

Le territoire est découpé en 5 sous-trames : milieux aquatiques (cours d'eau), milieux humides, milieux forestiers, milieux ouverts, milieux urbains :

TVB Orléans Métropole



Source AUAO 2018

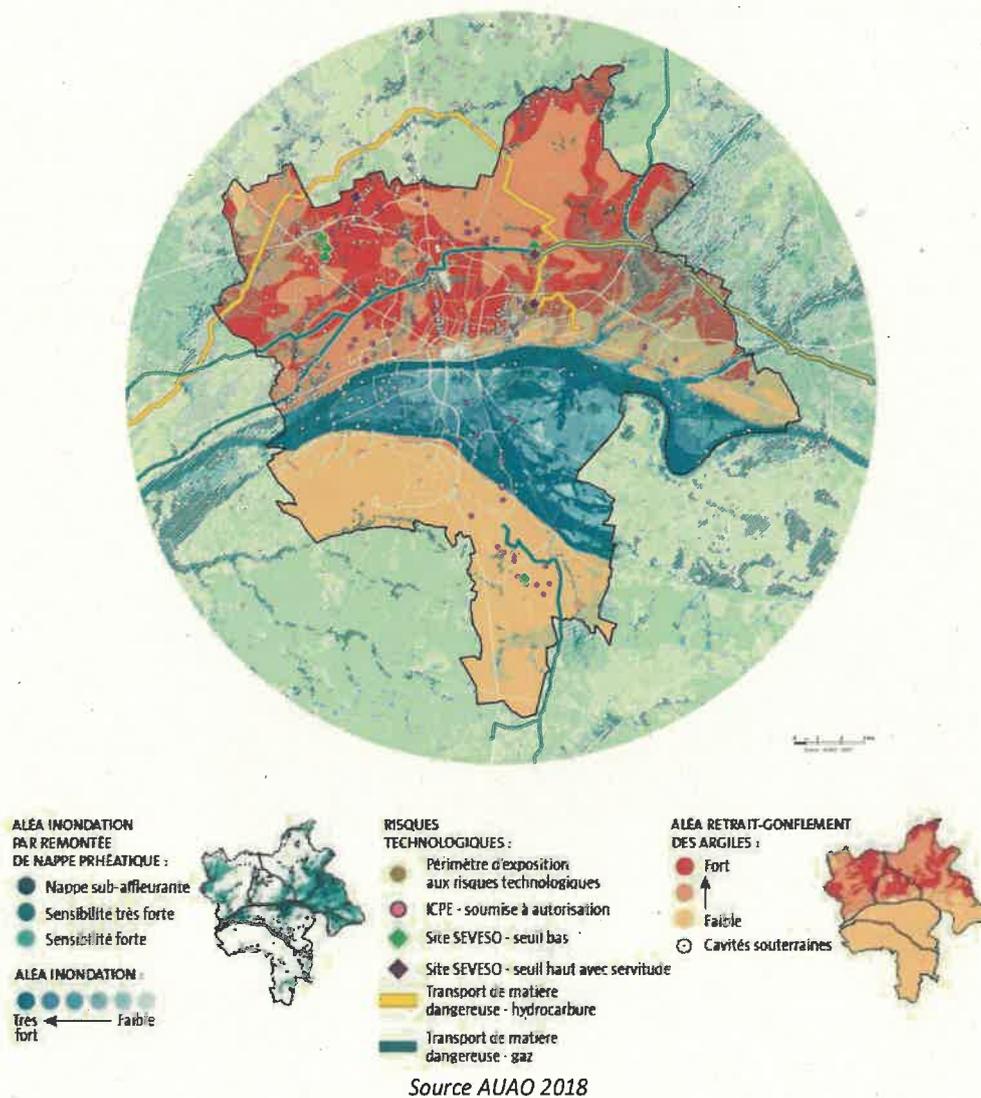
Une intense stratégie d'inventaire a été engagée sur le territoire d'Orléans Métropole permettant d'alimenter un observatoire local de la biodiversité.

Une attention particulière est également portée sur les milieux aquatiques. En coopération étroite avec les syndicats de bassin présents (3 syndicats correspondant à 3 bassins et permettant une vision inter-EPCI des problématiques), des projets d'aménagements de cours d'eau pour tendre vers une restauration des milieux est menée. Des réflexions plus poussées visent également à lier gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (cas en particulier du Morchène sur la commune de St Cyr en Val particulièrement vulnérable face au risque d'inondation).

En coopération avec la Commission Locale de l'Eau du SAGE Val Dhuy Loiret, une attention particulière est portée à la rivière Loiret dont l'état écologique et le devenir projeté est particulièrement préoccupant.

D- Risques et nuisances

Risques naturels et technologiques Orléans métropole



Le territoire d'Orléans Métropole a fait l'objet de 179 arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle entre 1982 et 2016. Parmi ces arrêtés :

- 53 concerne les « Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse »,
- 48 concernent les « Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols ».
- 44 concernent les « Inondations et coulées de boue »,
- 22 concernent les « Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain »,
- 12 concernent les « Mouvements de terrain ».

1) Inondation

14 communes sont concernées par le risque d'inondation par débordement de la Loire. Le territoire est également concerné par les inondations par remontées de nappes, par ruissellement (à l'image des inondations de 2016) et les inondations par refoulement des eaux usées ou pluviales.

Concernant les inondations par débordement de la Loire, **une démarche de type PAPI a été engagée à l'échelle de Vals de l'Orléanais**, en partenariat étroit avec les Communautés de communes des Loges et du Val de Sully. Un PAPI dit d'intention a été approuvé et validé par les instances de bassin en 2019. Ce premier PAPI permet de structurer une gouvernance, de finaliser les études visant à développer la connaissance et à définir une stratégie commune de réduction de vulnérabilité et de développement de notre résilience.

Les inondations de type ruissellement ou débordement de cours d'eau autres que la Loire ont fait l'objet d'une approche dédiée dans le cadre d'un schéma directeur. Ainsi, un diagnostic de vulnérabilité du territoire, au regard de divers scénarios de pluviométrie a pu être dressé. Un modèle de ruissellement a ainsi été produit. Ce schéma directeur aboutira sur la structuration d'un plan d'actions pluriannuel, adossé à des analyses multicritères, permettant le déploiement opérationnel d'ouvrages. Le zonage pluvial d'Orléans Métropole qui a pour objectif de maîtriser les débits d'eaux pluviales et les ruissellements identifie des risques hydrauliques forts :

- Au sud de la Loire (communes d'Olivet, Saint-Denis-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc et Saint-Pryvé-Saint-Mesmin)
- Au nord du territoire (communes de Bou, Boigny, Chanteau, Checy, Mardié, Marigny-les-Usages et Saint-Jean-de-Braye)

Les aménagements capacitaires pour résoudre les dysfonctionnements ont été définis dans **l'étude de l'élaboration du schéma directeur des eaux pluviales**.

2) Mouvements de terrains

Toutes les communes de la Métropole d'Orléans sont concernées par le risque mouvement de terrain d'après la base de données Gaspard. Elles font principalement face à deux types de mouvement de terrain (exceptée la commune de Saran) : les « affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines » et les « Tassements différentiels liés au retrait-gonflement des argiles ».

Aucun plan de prévention des risques (PPR) Mouvement de terrain n'a été élaboré sur le territoire. D'après la base nationale des cavités souterraines, **le territoire compte un très grand nombre de cavités souterraines**, soit un total de 1175 cavités. Le développement de cette connaissance est un enjeu fort pour le territoire de la métropole. De même, le risque karstique est relativement méconnu alors même qu'il présente un facteur majeur de sur-aléa en cas d'inondation.

Concernant le risque de retraits et de gonflements des argiles :

Les zones d'aléa fort et moyen sont localisées au nord de la Loire, alors que les zones d'aléa faibles sont présentes majoritairement au sud du fleuve et à l'est du territoire (Bou, Chécy, Mardié). Les secteurs urbains densément bâtis sont les plus concernés (Orléans, Fleury-les-Aubrais, Marigny-les-Usages, Saint-Jean-de-Braye).

3) Industriel

Sur le territoire de la Métropole d'Orléans, **six communes sont concernées par un ou plusieurs risques de type industriel** (Source : Base de données Gaspard MAJ 30/08/2016). Il s'agit des communes d'Orléans, Ormes, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Jean-de-Braye, Saran et Semoy.

Le territoire d'Orléans Métropole comprend 106 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sur les 549 que compte le département du Loiret (environ 22 %).

Même si aucune centrale n'est implantée sur le territoire, le risque nucléaire est à prendre en compte sur le territoire de la Métropole d'Orléans. En effet, deux centrales sont localisées à proximité du territoire : l'une est située à Saint-Laurent-les-Eaux à 32 km en aval et l'autre à Dampierre-en-Burly à 49 km en amont. Les risques de contamination ou d'irradiation de la population et de l'environnement sont liés à un éventuel rejet radioactif dans la Loire et dans l'atmosphère à la suite d'un incident.

Un rejet dans la Loire, lors d'un éventuel incident qui interviendrait sur les centrales situées en amont (Dampierre-en-Burly, Belleville-sur-Loire), contaminerait rapidement le réseau hydrographique aval, impliquant de nombreux impacts écologiques et sanitaires.

4) Bruit

Le bruit du trafic routier est la principale source de bruit sur le territoire. Les situations d'exposition à un bruit de trafic routier en façade supérieur à la limite réglementaire (Lden>68dB) concernent :

- Environ 52 500 habitants (19%) *de la population de la communauté d'agglomération
- 62 établissements d'enseignement (sur 240)
- 18 établissements de santé (sur 89) sont exposés à un bruit de trafic routier en façade : Lden>68dB.

Bruit du trafic ferroviaire :

D'après les simulations réalisées, les situations d'exposition à un bruit de trafic ferroviaire en façade supérieur à la limite réglementaire (Lden>73dB) concernent :

- moins de 1% de la population
- 1 seul établissement d'enseignement (sur 240)
- aucun établissement de santé

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la Métropole Orléanaise adopté en janvier 20220 fixe 5 grands objectifs :

- Ne pas dégrader la situation actuelle
- Tendre vers une résorption de tous les PNB à long terme
- Eviter l'apparition de nouveaux PNB
- Intégrer le facteur "bruit" dans toutes les étapes du développement urbain.
- Mettre en place une réflexion approfondie sur les zones calmes

E- Gestion des déchets

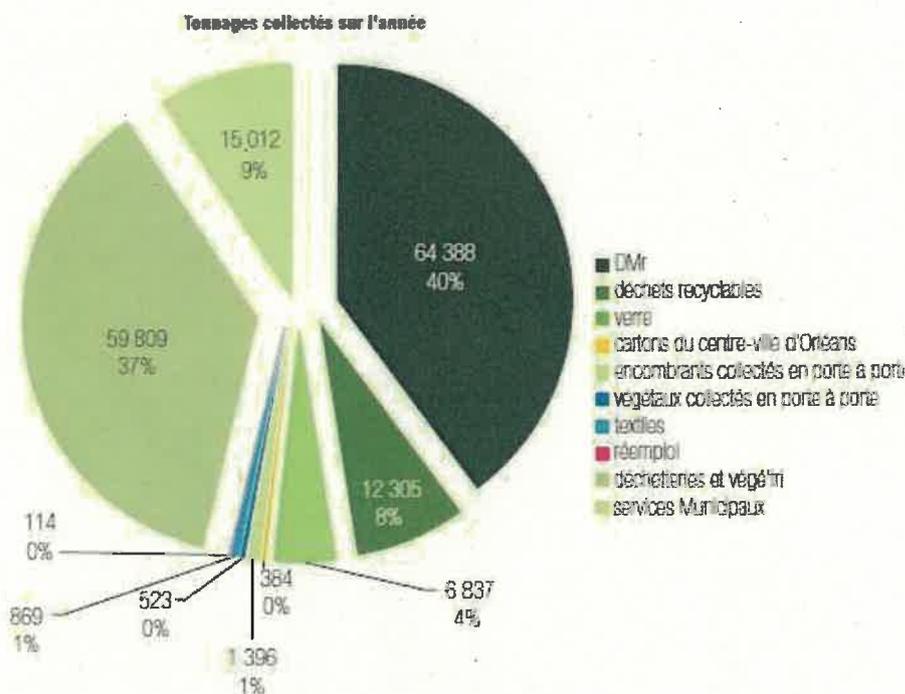
Orléans Métropole exerce la compétence exclusive de « gestion des déchets » sur l'ensemble des 22 communes. Elle assure la collecte, le tri, la valorisation et le traitement des déchets.

La Métropole dispose de plusieurs équipements techniques pour remplir ses missions :

- 6 déchetteries réceptionnent les objets encombrants et autres déchets spécifiques
- 4 végé'tri mises à disposition des usagers, plateformes dédiées aux apports de végétaux.
- L'Unité de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM) permet l'incinération des déchets ménagers résiduels et la valorisation énergétique. Un centre de tri permet la séparation des déchets sélectifs (hors verre et carton) selon la matière avant leur recyclage.
- Une plateforme de maturation des mâchefers (résidus solides issus de l'incinération des déchets ménagers résiduels) permet leur valorisation.
- 2 bases d'exploitation

Au total, 161 637 tonnes ont été collectées par Orléans Métropole en 2019.

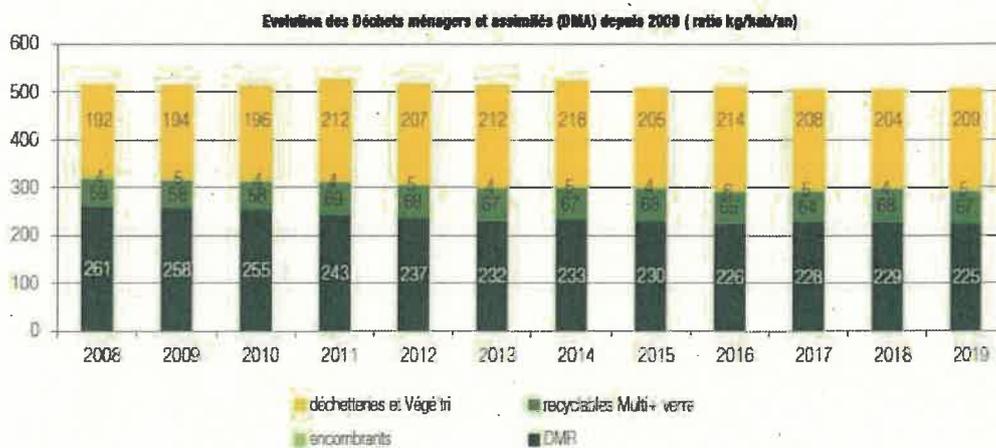
Répartition des tonnages



Source rapport d'activité 2019-20

Le tonnage est en augmentation (+1,5 %) et plus légèrement en baisse ramené à l'habitant (+0,3 %), la population totale du territoire étant en augmentation de 1,2 %. Le tonnage de déchets ménagers résiduels (DMr) est en légère baisse (-0,5 %) tout comme les tonnages de déchets recyclables (-1,4%). Le tonnage du verre est en augmentation (+2,1 %). Le tonnage issu des déchetteries est en hausse (+3,5 %). La collecte des encombrants en porte à porte connaît une forte progression du gisement collecté, avec +22 % par rapport aux tonnages 2018 qui avaient chuté.

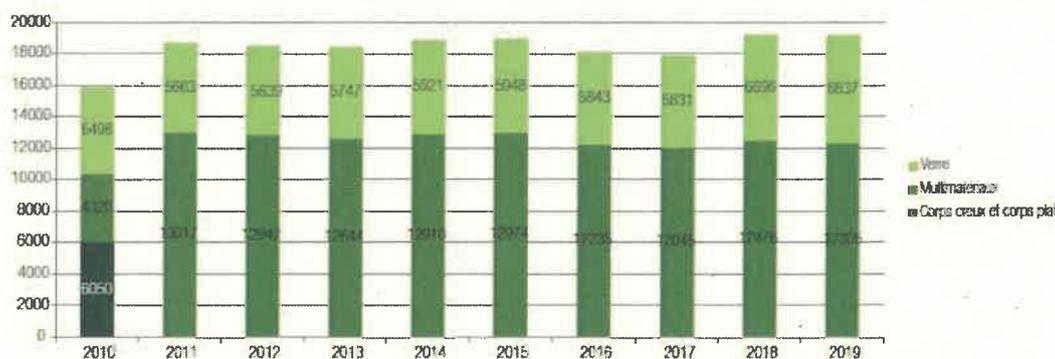
Evolution des déchets ménagers et assimilés depuis 2008



Source rapport d'activité 2019-20

La performance de tri sélectif (ou des déchets recyclables) s'établit à 67 kg/an/hab en 2019. En 2019, le ratio moyen global de déchets produits par habitant, hors encombrants et déchets des déchetteries, est stable par rapport à l'année passée et représente 292 kg/an. Ce ratio a baissé depuis 2008, avec une diminution de 6,5 % entre 2008 (319,5 kg/an) et 2013 (298,9 kg/an) puis une tendance moins prononcée par la suite. Pour le verre, le ratio moyen de 24 kg/ habitant continue de progresser. Il est intéressant de constater que la conversion en apport volontaire n'a pas impacté de façon marquée les tonnages ; la sensibilisation menée a participé de ce résultat. La performance demeure pour autant perfectible avec un maillage plus dense des implantations de colonnes. Entre 2010 et 2011, avec la précédente réorganisation des collectes, l'évolution globale des flux a subi une progression de 18%. Depuis 2011, les tonnages restaient stables. Sur l'année 2019, les tonnages sont stables avec 19 142 tonnes.

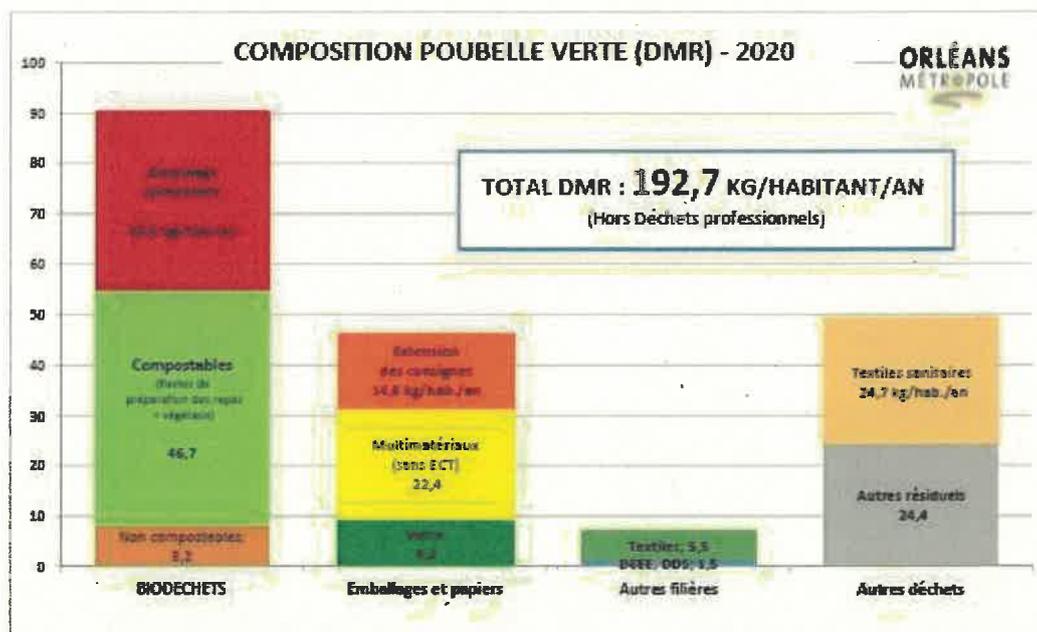
Evolution du tri sélectif depuis 2010



Source rapport d'activité 2019-20

Soucieux de proposer un service adapté aux pratiques collectives, la métropole d'Orléans a réalisé une analyse de contenu des poubelles vertes de particuliers en 2020. Il ressort que les bio-déchets représentent encore 50% du poids de ces poubelles. Le travail sur la valorisation de ce type de déchet est donc un enjeu important pour la métropole.

Caractérisation des poubelles vertes métropolitaines



Analyse du contenu 2020

PROJET



**CONTRAT DE RELANCE ET DE
TRANSITION ECOLOGIQUE**

-

Orléans Métropole

ANNEXE

PROJET

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

PARTIE 1 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Le diagnostic de territoire s'appuie sur les diagnostics réalisés dans le cadre des documents de planification adoptés récemment par la Métropole, en particulier le SCOT et le PCAET.

Il s'articule en 3 parties :

I- Carte d'identité du territoire

- 1- Une Métropole jeune (cadre institutionnel)
- 2- Une Métropole en croissance (caractéristiques démographiques)
- 3- Une Métropole au cœur d'un vaste bassin de vie (territoires de l'Orléanais, entre bassin parisien et axe ligérien)

II- Diagnostic territorial

- 1- Un patrimoine à valoriser
- 2- Une occupation du sol à intensifier
- 3- Une économie à forte valeur ajoutée
- 4- Une offre de logements à diversifier
- 5- un territoire générateur de mobilités
- 6- Une cohésion sociale à renforcer dans les quartiers prioritaires

III- Etat des lieux écologique

- 1- Eau et assainissement
- 2- Air, climat et énergie
- 3- Milieux naturels et biodiversité
- 4- Risques et nuisances
- 5- Gestion des déchets

L'ensemble du diagnostic du territoire est annexé en pièce jointe.

PROJET

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

PARTIE 2

PRIORITES STRATEGIQUES

Dans une phase de questionnement sur ses compétences, ses investissements et ses ambitions en matière de transition écologique qui doit conduire à un ajustement de son Projet Métropolitain, Orléans Métropole entend s'appuyer sur les documents stratégiques qu'elle a adoptés récemment, en particulier le SCOT et le PCAET, afin de proposer des premiers éléments de priorités stratégiques qui pourront être précisées ou complétées ultérieurement.

Ainsi 4 axes sont retenus :

- **Devenir un territoire exemplaire et ambitieux en matière de transition écologique ;**
- **Renforcer l'attractivité et valoriser les atouts du territoire ;**
- **Améliorer le cadre de vie dans chacune de nos communes ;**
- **Développer la solidarité entre les territoires.**

PROJET

➤ **Axe 1 : Devenir un territoire exemplaire et ambitieux en matière de transition écologique**

Orléans Métropole s'est fixé un cadre ambitieux par le Plan Climat Air Énergie Territorial adopté en 2019 : atteindre en 2050 la neutralité carbone pour le territoire.

Ce cadre a été renforcé par la démarche des Assises de la Transition lancée en 2021, qui répond à une logique de mise en mouvement du territoire en faveur de ces objectifs Climat. 6 mois d'échanges, de partage et de réflexions communes entre élus, experts et habitants se sont tenus de janvier à juin 2021.

Ainsi, une feuille de route opérationnelle est en construction, articulée autour des 9 thèmes des Assises :

- Alimentation et agriculture durable
- Biodiversité
- Énergies renouvelables
- Ville durable
- Déchets et économie circulaire
- Eau et milieux aquatiques
- Mobilités durables
- Rénovation énergétique
- Risque inondation

Les principaux enjeux issus de la phase d'échanges sont notamment :

- Diminution drastique des consommations énergétiques via notamment une stratégie d'intervention sur la performance énergétique des bâtiments ;
- Augmentation massive des productions d'EnR ;
- Mise en œuvre d'un plan ambitieux en faveur des mobilités et des motorisations alternatives ;
- Agriculture et alimentation durable ;
- Protection des ressources : biodiversité, milieux, eau, économie circulaire/réduction des déchets ;
- Adaptation au changement climatique intégrant le risque inondation.

Enfin, la transition est un enjeu transversal aux projets du territoire (performance énergétique des projets, préservation des ressources, ...).

La feuille de route comportera 3 niveaux :

- Des constats et des enjeux pour le territoire
- Des visions à 2030
- Un plan d'actions

Les engagements et les solutions définies devront s'inscrire dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement d'Orléans Métropole et du Projet Métropolitain au cours du second semestre 2021.

PROJET

➤ **Axe 2 : Renforcer l'attractivité et valoriser les atouts du territoire**

- Développement de l'offre d'enseignement supérieur

Orléans Métropole, dont le nombre d'étudiants a significativement augmenté ces dernières années, a enclenché une dynamique pour développer son offre d'enseignement supérieur. La stratégie repose 3 axes :

- Attirer sur le territoire trois grandes écoles et construire une offre globale attractive :
 - Une école publique AgroParistech
 - Deux écoles associatives loi 1901 à but non lucratif, reconnues pour leurs missions d'intérêt général : ISC Paris et ESTP
- Accompagner l'université dans les réformes de santé
- Créer le campus Madeleine en cœur de métropole
L'objectif est d'accueillir en 2025 plus de 4000 étudiants sur ce site, en particulier ceux de Droit, Economie, Gestion de l'université, ainsi qu'un learning center et le CROUS.

- Valorisation du patrimoine.

La métropole orléanaise bénéficie d'un positionnement spécifique et singulier dans le Val de Loire Patrimoine Mondial qu'il est indispensable d'affirmer : point septentrional du fleuve, porte d'entrée vers la Loire des châteaux, entre deux monuments paysagers, la Sologne et la forêt d'Orléans. Le territoire doit s'appuyer sur son histoire, sa culture et son patrimoine ligérien pour développer son potentiel touristique et affirmer ses qualités méconnues dans les paysages du quotidien.

Le projet de Parc Loire illustre cette ambition. Situé en rive sud de la Loire, il s'agit d'un espace naturel urbain de plus de 340 hectares pour développer l'offre de loisirs tout en valorisant et en préservant les richesses naturelles et environnementales du site.

D'autres projets, notamment à Combleux et Chécy au nord de la Loire, pourraient s'inscrire dans cette stratégie de valorisation des bords de Loire.

- Rayonnement national et international

Orléans Métropole a l'ambition d'affirmer sa place et son rôle de métropole au niveau national et international en étant présente dans les réseaux et en valorisant les potentiels importants sur le plan économique et scientifique. Il s'agit notamment d'être à la pointe dans certains secteurs de l'innovation telle que l'agriculture avec AgreenTech Valley.

L'objectif est également de développer une stratégie d'accueil d'événements internationaux grâce à un nouvel équipement en cours de réalisation : CO'MET. C'est le cas en particulier pour les événements sportifs. Sur le plan touristique, les enjeux de développement sont importants, en particulier dans le tourisme d'affaires. CO'MET, et son parc des expositions, est un équipement qui va permettre d'accompagner cette stratégie.

Les Jeux Olympiques 2024 à Paris constituent également une véritable opportunité de faire rayonner le territoire à l'international, en accueillant notamment des délégations étrangères.

PROJET

➤ Axe 3 : Améliorer le cadre de vie dans chacune de nos communes

- Développement de l'offre de soins

L'offre de soin est une problématique majeure du territoire. Malgré des infrastructures de qualité - nouvel hôpital en 2015 - le manque de praticiens est sensible.

Orléans Métropole s'est ainsi dotée d'une compétence « coordination des projets d'installation et maintien des professionnels de santé » en 2018. A ce titre, une politique de promotion du territoire et d'accueil des praticiens est mise en place.

Parallèlement, dans chacune des communes, des investissements importants sont entrepris et programmés dans le mandat afin d'améliorer l'offre de soins dans le cadre de structures d'exercice coordonnée : MSP, centres de santé ou pôles santé.

- Développement des équipements sportifs et culturels

Orléans Métropole s'est fixée une ambition en matière sportive et culturelle afin de jouer un rôle de tête de réseau régional et de donner plus de visibilité au territoire dans ces domaines. Toutefois, l'entretien et le devenir de la grande partie des équipements demeurent de la responsabilité des communes qui programment des investissements importants dans le cadre de ce mandat.

Sur le plan culturel, des équipements de dimension supracommunale comme le conservatoire et le musée des Beaux-Arts d'Orléans nécessitent des aménagements importants. Dans d'autres communes comme à Ingré ou à Chécy, les communes engagent la création d'équipements culturels innovants.

Sur le plan sportif, de nombreuses communes projettent également la construction ou la réhabilitation d'équipements sportifs, comme la création d'une piste de BMX à La Chapelle Saint-Mesmin. A Orléans, le devenir d'équipements structurants comme le palais des sports et la patinoire est à l'étude.

- Réhabilitation/extension des structures petite enfance/scolaires/périscolaires

Afin de répondre à la croissance démographique soutenue du territoire, portée en particulier par un solde naturel élevé et une natalité remarquable, les communes de la Métropole sont confrontés à des enjeux d'accroissement de leur capacité d'accueil dans les structures de petite enfance, scolaires et périscolaires. Ainsi de nombreux projets de réhabilitation, d'extension ou de création de ces structures sont envisagés sur le mandat. Ces travaux permettent également d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux.

- Favoriser la cohésion sociale dans les quartiers politiques de la ville

La politique de la ville est un enjeu important du territoire qui se traduit par une convention ANRU pour 3 quartiers et un contrat de ville couvrant 10 quartiers.

Aujourd'hui, le défi est de poursuivre et de développer la dynamique enclenchée par le contrat de ville depuis 2015, en se projetant au-delà de son échéance, notamment dans le domaine de la prévention spécialisée.

PROJET

➤ **Axe 4 : Développer la solidarité entre les territoires**

La solidarité entre les territoires se manifeste par une solidarité :

- Avec les communes de la Métropole ;
- Avec les territoires voisins de la Métropole.

Au titre de sa compétence solidarité territoriale, Orléans Métropole appuie ses communes dans la réalisation des projets. Cela peut se traduire par la mise à disposition d'ingénierie, ou par la recherche de financements extérieurs. Elle se place également comme intermédiaire pour les coopérations communales.

En ce qui concerne les coopérations interterritoriales, la recherche de synergie se fait à deux niveaux :

- Le bassin de vie, avec les EPCI et PETR des territoires de l'Orléanais.
- Le niveau régional, en particulier avec les unités urbaines de l'axe ligérien.

Il s'agit de développer les complémentarités entre territoires interdépendants.

Plusieurs domaines d'action pourront être explorés et précisés dans le cadre de ce mandat, notamment :

- Les mobilités
- La santé
- Le développement économique et commercial
- L'environnement (ressource en eau, milieux aquatiques, énergies renouvelables)

PROJET

**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ECOLOGIQUE (CRTE)**

-

**PARTIE 3
PLAN D' ACTIONS**

PROJET

Trame du Plan d'actions

Axes	Thématiques
<p>Axe 1: Attractivité du territoire</p>	Développement économique (accueil des entreprises, locaux d'activité, etc.)
	Enseignement supérieur
	Recherche et innovation
	Formation
	Tourisme
	Transition numérique
	Agriculture
<p>Axe 2: Cohésions territoriale et sociale</p>	Santé
	Services petite enfance, scolaire, jeunesse et loisirs
	Renouvellement urbain et Politique de la ville
	Revitalisation centre-ville/centre-bourg
	Cohésion sociale (inclusion numérique, gens du voyage, services publics)
	Culture (accès à la culture, conservation du patrimoine)
	Sports
<p>Axe 3: Transition énergétique et écologique</p>	Efficacité énergétique des bâtiments
	Energies renouvelables
	Économie circulaire / Gestion des déchets
	Biodiversité
	Eau et assainissement
	Prévention des risques
	Mobilités durables
	Urbanisme durable (friches, lutte contre les îlots de chaleur, renaturation)
	Actions climat
<p>Axe 4: Coopérations et animation territoriales</p>	<p>Thématiques à identifier avec les territoires voisins de la Métropole, en particulier dans les domaines suivants: Mobilité ; Santé ; Développement économique et commercial; Environnement (préservation de la ressource en eau, milieux aquatiques, énergies renouvelables)</p>

PROJET
PLAN D'ACTIONS – CRTE ORLEANS METROPOLE
 24 JUN 2021

Axe	Thématique	Projet	MOA	Budget estimatif (HT)	Calendrier estimatif	
Attractivité du territoire	Développement économique (accueil des entreprises, création de locaux d'activité, etc.)	Requalification du parc d'activités ADELIS Ingré/St-Jean-de-la-Ruelle	Orléans Métropole	11M€	2020-2024	
		Transfert de la pépinière d'entreprises à Saint-Jean-de-Braye	Orléans Métropole	3,5M€		
		Réhabilitation de la friche Alstom à Saint-Jean-de-Braye	Orléans Métropole			
		Extension du parc d'activités de la Saussaye à Saint-Cyr-en-Val	Orléans Métropole	20M€		
	Enseignement supérieur		Campus Madeleine : transfert de l'université DEG sur le site de l'ancien hôpital	Orléans Métropole	64M€	2021-2025
			ISC Paris : aménagement des locaux pour accueillir l'école	Orléans Métropole	12,5M€	2019-2022
			ESTP : aménagement des locaux pour accueillir l'école	Orléans Métropole	13,5M€	2021-2023
			AgroParisTech : aménagement des locaux pour accueillir l'école	Orléans Métropole	2,1M€	2021-2022
			ESAD	Orléans Métropole		
			Création d'un LAB'0 junior	Olivet	5M€	2021-2025
Recherche et innovation	Formation	Agreen LAB'0 R&D	Orléans Métropole			
		Résidence des apprentis	Orléans Métropole	6,5M€	2021	
Tourisme		Parc de Loire : aménagement d'un parc urbain	Orléans Métropole	15M€		
		Miramion : réhabilitation maison de maître et dépendances	St Jean de Braye	2M€	2022-2024	
		Friche Ste Marie à Combleux : hypothèses d'aménagement touristique du site : marine de Loire, Loire à vélo...	Orléans Métropole/Combleux			
		Installation d'une aire de détente en lien avec la Loire à vélo	Combleux	72K€	2021	
		Parc naturel urbain à Chécy	Orléans Métropole			
Agriculture		Miramion : création d'un jardin remarquable et CN chrysanthèmes	Orléans Métropole/SIDB			
		Déploiement du Projet Territorial Alimentaire et Agricole	Orléans Métropole			

Projet en attente d'arbitrage

PROJET
PLAN D'ACTIONS – CRTE ORLEANS METROPOLE
 24 JUIN 2021

Axe	Thématique	Projet	MOA	Budget estimatif (HT)	Calendrier estimatif
Cohésion territoriale et sociale	Santé	Création d'un Centre de santé à Orléans	Orléans	3M€	à partir de 2021
		Extension du Pôle santé	St-Cyr en val		2021
		Pôle santé	Marigny	300K€	2022-2023
		Pôle Santé à Semoy	Semoy	700 k€	2022-2023
		Maison de santé pluridisciplinaire à Boigny/Bionne	Boigny/Bionne	650K€	2022
		Maison de santé pluridisciplinaire à St-Jean le Blanc	St-Jean le Blanc	1,15M€	2021-2024
		Création structure accueil professionnels de santé	St-Jean de la Ruelle	550K€	2021-2022
		Construction d'un EPHAD	Fleury les Aubrais	1,1M€	2022-2025
		Réhabilitation ou reconstruction d'un cabinet médical	St-Denis en val		2023
		Construction ALSH et multi-accueil	SPSM	3,5M€	2021- 2023
		Refonte pôle scolaire et périscolaire	Chanteau	5 à 8M€	2026
		Accueil de Loisir Sans Hébergement multi-accueil	St-Cyr en val		2021-2023
		Construction d'un groupe scolaire des parrières	Saran	7M€	2021-2024
	Extension et réhabilitation salle restauration groupe scolaire	St Pryvé St Mesmin	100K€	2023/2024	
	Construction structure petite enfance	Semoy	1,5M€		
	Extension et rénovation école C.Luneau	Semoy	2,25M€		
	Requalification cour école primaire	Boigny/Bionne	85K€	2021	
	Parking école	Boigny/Bionne	290K€	2024	
	Travaux VRD groupe scolaire	Saran	1,3 M€	2021-2022	
	Equipement scolaire modulaire maternelle et élémentaire	St-Jean le Blanc	200K€	2021	
	Restaurant scolaire	St-Jean le Blanc	550K€	2022-2023	
	Agrandissement maternelle	St-Jean le Blanc	100K€	2022	
	Accueil de loisir sans hébergement multi (études)	St-Jean le Blanc	30K€	2025	
Multi-accueil petite enfance	St-Jean le Blanc	505K€	2022-2023		
Réhabilitation de la Salle polyvalente de la mairie	St-Jean le Blanc	100K€	2021-2022		
Aménagement château pour salles de séminaire	St-Jean le Blanc	50K€	2021-2024		
Aire de jeux pour enfants	St-Jean le Blanc	140K€	2021-2024		
Reconstruction du groupe scolaire Jean-Moulin	St-Jean de la Ruelle	10,6M€	2021-2026		

Projet en attente d'arbitrage

PROJET
PLAN D'ACTIONS – CRTE ORLEANS METROPOLE
 24 JUIN 2021

	Construction d'une structure d'accueil petite enfance	St-Jean de la Ruelle	2,4M€	2022-2023
	Création d'une guinguette avec espace associatif	Bou	350K€	2022
	Cours d'écoles oasis	Fleury les Aubrais	400K€	2022
	Reconstruction d'un centre social en quartier prioritaire	Fleury les Aubrais	1M€	2021-2022
	Salle des fêtes (construction)	Fleury les Aubrais	4M€	2022-2023
	Accessibilité PMR Domaine de la Brossette	Fleury les Aubrais	200K€	2023-2024
	Réhabilitation ou reconstruction école	St Denis en val		2023-2024
	Extension centre d'animation des chênes	St Denis en val		2022
	Construction d'un bâtiment périscolaire	St Denis en val		2023-2024
	Rénovation salle polyvalente	Marigny	900K€	2021
	Rénovation et agrandissement salle de la forêt	Marigny		
	Réhabilitation groupe scolaire L.Gallouédec	St-Jean de Braye	6M€	2025
	Démolition et reconstruction accueil de loisir par de la Godde	St-Jean de Braye	700K€	2024
	Extension école (2 classes, local, salle de soins, wc)	Mardié	780K€	2022
	Maison des associations (aménagement)	Mardié	1,37M€	2023
	Construction école quartier Vanoise avec unité d'enseignement inclusif	Olivet	1.1M€	2022-2025
	Création site regroupement ALSH	Olivet	4M€	2022-2025
	Création d'un lieu dédié aux familles	Olivet	250K€	2021-2023
	Cité éducative : Dèmos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale)	Orléans	265K€/an	2021-2024
	Contrat de ville : Parcours vers un emploi durable	Orléans Métropole	190K€/an	2021
	Contrat de ville : DIGILAB (service d'inclusion et de facilitation numérique - QPV La Source et de l'Argonne)	Orléans Métropole	145€/an	2021
	NPRU Argonne	Orléans Métropole	1,2M€	2024
	NPRU La Source	Orléans Métropole	4,6M€	2024
	NPRU Les Chaises	Orléans Métropole	2M€	2024
	Rénovation urbaine quartier Villevaude	Fleury les Aubrais	3M€	2021-2024
	Rénovation urbaine quartier Lamballe	Fleury les Aubrais	10M€	2025-2032
	Aménagement places village	Mardié	800K€	2025
	Etude requalification complète centre bourg	Semoy	70K€	2021
	Démolition bâtiment et création place	Boigny/Bionne	280K€	2023
Renouvellement urbain et Politique de la ville				
Revitalisation centre-ville/bourg				

Projet en attente d'arbitrage

PROJET
PLAN D'ACTIONS – CRTE ORLEANS METROPOLE
24 JUNIN 2021

	Opération cœur de village (acquisition et requalification)	Bou	1,7M€	à partir de 2021
Cohésion sociale (inclusion numérique, égalité femme/homme, ESS)	Aménagement d'un espace de coworking	St Denis en Val	97K€	2021
	Mailler le territoire en lieux d'accès au droit par le numérique.	Orléans Métropole		
	Structures France Service dans les QPV (L'Argonne, La Source, Blossières)	Orléans		A partir de 2022
	Rénovations aires d'accueil des gens du voyage dans le cadre du renouvellement du schéma départemental	Orléans Métropole	2,5M€	2023-2027
	Transformation de l'aire d'Ingré en terrains familiaux	Orléans Métropole	700K€	2026
Culture (accès à la culture, conservation du patrimoine)	Construction d'une médiathèque	Chécy	3M€	2022-2024
	Extension scène espace culturel (carré Bel Air)	Ingré	1M€	2021-2026
	Extension école de musique (carré Bel Air)	Ingré	1,4M€	2021-2025
	Construction d'une médiathèque/ludothèque (carré Bel Air)	Ingré	2,6M€	2021-2024
	Réhabilitation des dépendances du château de la Motte	St-Cyr en val		2024
	Travaux de réaménagement de la médiathèque (+ chauffage)	Saint Denis en val	300 K€	2022
	Kiosque à musique	Fleury les Aubrais	250K€	2022-2023
	Parcours street art (protection et rénovation)	Fleury les Aubrais	120K€	2021-2026
	Rénovation de l'église (4 ^{ème} tranche)	Mardié	250K€	2024
	Musée des Beaux-arts Orléans (réhabilitation, mise aux normes)	Orléans Métropole	8,5M€	à partir de 2023
	Conservatoire (agrandissement, réhabilitation)	Orléans	5,5M€	à partir de 2022
	ND de Recouvrance (réhabilitation)	Orléans	4,4 M€	2021-2027
	Rénovation Gymnase P.Mendes France	Chécy	1,1M€	2021-2022
	Reconstruction du bassin d'apprentissage fixe	SCV/SILB/SDV (SIBAF)	3M€	2021-2024
	Construction d'un complexe sportif et associatif	St Hilaire St Mesmin	350K€	2021
Sports	Réhabilitation des vestiaires et sanitaires stade de foot	St Pryvé St Mesmin		2023
	Piste de BMX	La Chapelle St Mesmin	1,7M€	2021
	Club-house football	St Jean le Blanc	1M€	2021-2022
	Tennis couvert	St Jean le Blanc	500K€	2025-2026
	City parc sur la belle arche	St Pryvé St Mesmin	80K€	2023-2024

Projet en attente d'arbitrage

PROJET
PLAN D' ACTIONS – CRTE ORLEANS METROPOLE
 24 JUIN 2021

City stade - insonorisation 3 quartiers	Fleury les Aubrais	70K€	2021-2022
Piscine l'Hommelet (rénovation)	Fleury les Aubrais		2022-2024
Tennis de la Forêt (rénovation)	Fleury les Aubrais	10K€	2022-2023
Gymnase Devailly (démolition/reconstruction)	Fleury les Aubrais		2024-2025
Rénovation gymnase Beauvoir	Olivet	6M€	2022-2025
Création d'un skate parc	Olivet	500K€	2021-2022
Aménagement d'une aire multi-sport	St Denis en val	100K€	2023
Rénovation des installations sportives	St Denis en val		2024-2025
Espace sportif du petit bois	St Jean de Braye	2,5M€	2021-2024
Rénovation salle d'armes à Orléans	Orléans	850K€	2021
Réhabilitation ou reconstruction Palais des sports à Orléans	Orléans	20 M€	2023-2025
Gymnase type C en centre-ville d'Orléans	Orléans	5M€	2024
Patinoire	Orléans Métropole	23M€	2025
Construction d'un terrain de foot synthétique	Marigny	400K€	2021-2022
Construction d'un terrain multisports	Marigny	120K€	2022-2023
Parcours de santé	Marigny	10K€	2021-2022
Démolition/reconstruction salle sport Jean Zay	St Jean de Braye	1M€	2023

Projet en attente d'arbitrage

PROJET
PLAN D' ACTIONS – CRTE ORLEANS METROPOLE
24 JUNI 2021

Axe	Thématique	Projet	MOA	Budget estimatif (HT)	Calendrier estimatif
Efficacité énergétique des bâtiments		Réhabilitation bâtiments communaux	Bou	60K€	2021
		Diagnostic énergétique global de la commune	Bou		2021
		Réhabilitation salle des fêtes	St Cyr en val		2025
		Réhabilitation logements sociaux	Saran	3,7M€	2021-2025
		Réhabilitation salle des fêtes	Saran	3M€	2020-2026
		Rénovation thermique de l'école	Marigny	300K€	
		Rénovation et mise aux normes énergétiques bâtiments administratifs Mairie	Olivet	5,5M€	2021-2025
		Réhabilitation et restauration bâtiment archives	Fleury les Aubrais		2024-2025
		Réhabilitation espace associatif Michelet	Fleury les Aubrais	300K€	2024-2025
		Programme isolation écoles	Fleury les Aubrais	500K€	2022-2026
		Centre technique municipal mutualisé (réhabilitation, agrandissement, optimisation)	Fleury les Aubrais / Orléans Métropole	6M€ + 3,2M€	2021-2025
		Rénovation énergétique des bâtiments communaux - Orléans : Gymnase Couté, mairie de proximité St Marceau, TGP, école Cadou	Orléans	3,6 M€	2021-2023
		Développement d'un outil d'appui au territoire pour le développement de la rénovation énergétique des bâtiments : soutien au secteur résidentiel	Orléans Métropole	5,9M€	2022-2026
Développement d'un outil d'appui au territoire pour le développement de la rénovation énergétique des bâtiments : soutien au secteur tertiaire	Orléans Métropole	5,9M€	2022-2026		
Soutien à l'ingénierie pour l'accompagnement du territoire à la maîtrise de la demande en énergie	Orléans Métropole	1M€	2022-2026		
Energies renouvelables		Développement du photovoltaïque au sol et en ombrières : portage de la filière par une SPL.	Orléans Métropole	10,408M€	2022-2026

Projet en attente d'arbitrage

PROJET
PLAN D' ACTIONS – CRTE ORLEANS METROPOLE
 24 JUIN 2021

Economie circulaire / Gestion des déchets	Développement du photovoltaïque sur toiture et bâti existant : action sur le patrimoine métropolitain, aide directe, accompagnement de la filière	Orléans Métropole	14,928M€	2022-2026
	Soutien à l'ingénierie pour le développement de la filière photovoltaïque	Orléans Métropole	500K€	2022-2026
	Raccordement de l'UTOM au réseau de chaleur	Orléans Métropole	1,4M€	2025
	Soutien au développement de projets de méthanisation : portage par la SPL énergies	Orléans Métropole	1,856M€	2023-2026
	Soutien au développement d'un projet de géothermie profonde : portage par la SPL énergies	Orléans Métropole	760K€	2025-2026
	Soutien à l'ingénierie pour le développement des énergies renouvelables thermiques	Orléans Métropole	500K€	2022-2026
	Conversion des flottes de véhicules (hors flotte de bus) d'Orléans Métropole aux motorisations alternatives, soutien aux particuliers pour le rétrofitage	Orléans Métropole	7,376M€	2022-2026
	Soutien à un écosystème hydrogène	Orléans Métropole	1M€	2022-2026
	Développement des bornes électriques de recharge pour véhicules via un outil de portage type SPL	Orléans Métropole	3,136M€	2022-2026
	Développement des énergies renouvelables sur le patrimoine municipal	Ville d'Orléans	à déterminer	2022-2026
	Création d'une végét'ri à Saran	Orléans Métropole	420K€	2021
	Création d'une déchetterie nouvelle génération/ressourcerie à Saint Privé Saint Mesmin	Orléans Métropole	3,5M€	à partir de 2021
	Création d'une déchetterie nouvelle génération/ressourcerie au Nord de la Métropole	Orléans Métropole	4,2M€	2023-2024
	Locaux de stockage/ateliers pour soutenir/favoriser l'économie circulaire	Orléans Métropole	1,7M€	2023-2024
	Programme local de prévention des déchets	Orléans Métropole	600K€	2021-2026
Mise en œuvre du tri hors-foyer	Orléans Métropole	130K€	A partir 2021	

Projet en attente d'arbitrage

PROJET
PLAN D'ACTIONS – CRTE ORLEANS METROPOLE
24 JUIN 2021

	Développement du tri à la source des biodéchets (obligation au 31/12/23)	Orléans Métropole	4,2M€	2023-2025
Biodiversité	Renaturation et aménagement bord de Loire	Chécy	900K€	2021-2026
	Plantation de 3 micro-forêts	Saran	75K€	2022-2026
	Réalisation d'inventaires de la biodiversité et de plans de gestion	Orléans Métropole	1,48M€	2022-2026
	Aménagement étang de Morchène	Orléans Métropole	600K€	2022-2024
	Réhabilitation de l'Egouttier	Orléans Métropole	200K€	2022-2024
	Aménagement de l'étang des Blimer (parcours biodiversité)	Marigny		
	Mise en place d'un réseau de réutilisation des eaux usées pour l'arrosage du Parc Floral	Orléans Métropole	1,4M€	2021-2022
Eau et assainissement	Réhabilitation poste de relèvement Lac EU	Orléans Métropole	400K€	2021-2022
	Réhabilitation poste de relèvement Presqu'île	Orléans Métropole	900K€	2022-2023
	Création d'un bassin enterré et refonte de l'esplanade de Gaulle à SJBR	Orléans Métropole et Saint-Jean de Braye	4M€ + 1M€ SJDB	2022-2023
	Rénovation du génie civil à la station d'épuration de La Chapelle Saint Mesmin	Orléans Métropole	2,5M€	2021-2022
	Rénovation du génie civil de plusieurs réservoirs d'eau potable	Orléans Métropole	700K€	2021-2022
	PAPI (programme d'actions de prévention des inondations) : passage au PAPI opérationnel suite au PAPI d'intention	Orléans Métropole	1M€	2024-2026
Prévention des risques	Plan opérationnel du schéma directeur ruissellement et débordement des cours d'eau	Orléans Métropole	3,76M€	2022-2026
	Gestion des systèmes d'endiguement	Orléans Métropole	1,6M€	2022-2026
	Programme d'actions cavités (PAPRICA)	Orléans Métropole	920K€	2022-2026
	Aménagement d'un PC crise	Orléans Métropole	250K€	2023-2024
	Aménagement d'un PC crise	Ville d'Orléans	250K€	2023-2024
Mobilités durables	Passerelle vélo/piéton Pont Saint Nicolas à St Pryvé St Mesmin	Orléans Métropole		
	Piste cyclable RD 951 à St Pryvé St Mesmin	Orléans Métropole		
	Acquisition de véhicules à faible émission (mixte énergétique) pour le réseau de transports urbains	Orléans Métropole	80 M€	2022-2026
	Déploiement Plan vélo (liaisons, pont cotelle, jalonnement, études)	Orléans Métropole	4,45M€	2021

Projet en attente d'arbitrage

PROJET
PLAN D' ACTIONS – CRTE ORLEANS METROPOLE
 24 JUIN 2021

		Orléans Métropole	5M€/an	2022/2026
	Déploiement Plan vélo	Orléans Métropole	10M€	
	Pôle d'échanges gare d'Orléans	Orléans Métropole	11 M€	
	Etudes sur la desserte Est orléanais court terme (aménagement ligne de bus et car)	Orléans Métropole	1 M €	
	Etudes sur la desserte Est orléanais long terme (ligne tram Train)	Orléans Métropole	5,3 M€	
	Centrale de Mobilité	Orléans Métropole	5 M€	
	Etude projet de TCSP 1/4 nord-ouest	Orléans Métropole	1,6 M€	2021-2026
	Modernisation du Système billettique TAO	Orléans Métropole	1,5M€	2023-2024
	Rénovation des bâtiments d'exploitation TAO	St Jean de Braye	2,2M€	2022-2026
	Rénovation du centre-ville	St Jean de la Ruelle	3M€	2022-2023
	Requalification centre-ville	Ormes	1,8M€	2022-2023
	Aménagement Mail de la poule blanche - requalification/ places de parking/ place minérale/forêt urbaine	Ormes	160K€	2021
	Réaménagement des bassins d'eau pluviale en espace paysagé - aménagement espace ludique et culturel	Ormes	6,3M€	A partir de 2023
	Aménagement arrière Seigneurie square des tilleuls - aménagement paysagé et création d'un espace public	Orléans Métropole		
	Friche Alstom à St Jean de Braye	Orléans Métropole		
	Eco-quartiers des Groues: aménagement d'un parc paysager	Orléans Métropole		
	Friche Sainte-Marie à Combleux (volet logements/espaces publics)	Orléans Métropole	15M€	
	Friche Ex Imperial Tobacco	Orléans Métropole		
	Aménagement de la Place Clovis à St Pryvé (végétalisation)	Orléans Métropole		
	Animation du réseau ville durable autour du référentiel de la ville durable	Orléans Métropole	100K€/an	2022-2026
	Mails du centre-ville d'Orléans - tronçon Loire-Boulevard Jean Jaurès (hors parking)	Orléans Métropole	30M€ phase 1	2023-2025 (première phase)

**Urbanisme durable
 (recyclage de friches, lutte
 contre les lots de chaleur,
 renaturation d'espaces
 urbanisés)**

Projet en attente d'arbitrage

PROJET
PLAN D'ACTIONS – CRTE ORLEANS METROPOLE

24 JUIN 2021

Actions climat	Production, animation et mise à jour des observatoires de l'énergie et du climat, de l'observatoire des risques	Orléans Métropole	75K€/an	2022-2026
	mobilisation territoriale, communication, sensibilisation, poursuite du processus Assises de la Transition	Orléans Métropole	300K€/ an	2022-2026

Projet en attente d'arbitrage



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



2021-07-22

LA RELANCE CHEZ MOI !

Le plan France Relance se déploie depuis le 3 septembre 2020. Doté de **100 milliards d'euros** au niveau national, il adresse trois axes majeurs : écologie, cohésion et compétitivité. Le plan de relance se concrétise via des appels à projets, des appels à manifestation d'intérêt, des guichets, des aides de droit, des baisses d'impôts, etc.

Vous avez souhaité savoir ce que le plan de relance permettait sur le territoire suivant :

CRTE ORLÉANS MÉTROPOLE

Si on regarde selon les trois **grandes axes** du plan de relance :

	Nombre de lauréats	Montant total France Relance	Ecologie	Compétitivité	Cohésion
CRTE Orléans Métropole	614	53 395 118 €	36 736 892 €	10 781 431 €	5 876 795 €

Si on regarde selon les **bénéficiaires** :

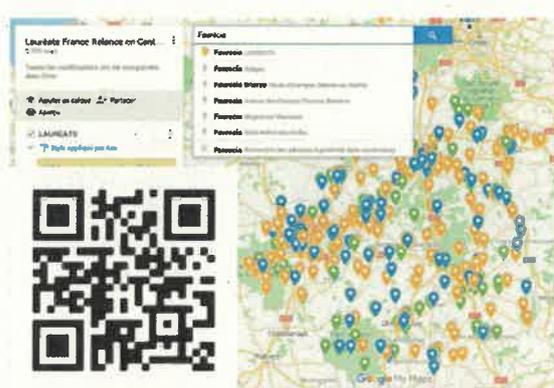
Entreprise		Collectivité		Etat		Association		Personne privée	
Nb		Nb		Nb		Nb		Nb	
39	10 313 073 €	44	7 326 854 €	41	31 882 081 €	40	1 114 486 €	411	2 758 624 €



Enfin quelques mesures emblématiques¹ du plan France relance :

Ecologie		Compétitivité		Cohésion	
MaPrimeRénov	2 758 624 €	Investissement industriel dans les territoires	844 000 €	Lutte contre la pauvreté	€
Technologies vertes (auto, aéro)	4 089 000 €	Chèque FranceNum	25 000 €	DSIL relance	5 458 047 €
Rénovation des bâtiments publics	25 605 314 €	Guichet industrie du futur	646 200 €		
Décarbonation.	€				

Pour aller plus loin et découvrir l'ensemble des lauréats :



LA CARTE DES LAURÉATS

Structure	Contenu
Faurecia	Qualification des investissements industriels dans les territoires
Aurizon	Accompagnement des investissements industriels dans les territoires
Michelin	Accompagnement des investissements industriels dans les territoires
Euro Ropes	Accompagnement des investissements industriels dans les territoires
Stoener-Dubois	Accompagnement des investissements industriels dans les territoires
Astronic PDA	
AZY Macrotech	
Transmanut	
Le Triangulaire	
Avy Systems	
Wisson	
Orgasphere (ex-proct)	
LSOH	
BFA technologies	
Bowden	
Groupe ABM	

LE TABLEAU DES LAURÉATS



Toutes les deux semaines, une **lettre d'information** est éditée à laquelle vous pouvez vous inscrire simplement : bit.ly/inscriptionlettrefrancerelancecvl. Retrouvez l'ensemble des lettres au lien suivant : bit.ly/lettrefrancerelancecvl

¹ Attention, si une mesure est faible ou à 0, cela ne signifie pas forcément que le territoire n'en bénéficie pas. En effet, certains dispositifs sont renseignés à une échelle plus importante que celle de la commune. Par exemple, MaPrimeRénov' est renseignée à l'échelle des intercommunalités. Ainsi, l'extraction sur "Orléans" ne donnera rien mais une extraction sur "Orléans Métropole" donnera des résultats.